



# Université de Picardie Jules Verne

## Projet ESPE Picardie

Voté au Conseil d'Administration du 24 mai 2013

## Plan du dossier

1. Renseignements administratifs .....	3
1.1. Chef de projet.....	3
1.2. Groupe de pilotage académique .....	3
2. La structure de l'ESPE et sa gouvernance .....	4
2.1. Le statut retenu.....	4
2.2. Organisation générale de l'ESPE .....	4
2.3. La description des différents conseils et leur mission .....	7
3. Le projet de l'ESPE .....	11
3.1. Offre de formation au sein du cycle master .....	11
3.2. Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence .....	19
3.3. Accompagnement du dispositif EAP .....	21
3.4. Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur.....	233
3.5. Organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.....	26
3.6. Dispositif permettant l'acquisition de compétences en langues .....	288
3.7. Dispositif permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques .....	29
3.8. Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques.....	311
3.9. Modalités d'évaluation des étudiants .....	322
3.10. Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques.....	322
4. Organisation de la mission de coordination.....	344
4.1. Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formations impliquées dans le projet .....	344
4.2. Description des interactions avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE.....	36
4.3. Outils de coordination .....	38
4.4. Lien avec la recherche et la diffusion des connaissances.....	39

# 1. Renseignements administratifs

## 1.1. Chef de projet

Wolfgang Sabler, 1<sup>er</sup> Vice-Président du CEVU, Université de Picardie Jules Verne

[wolfgang.sabler@u-picardie.fr](mailto:wolfgang.sabler@u-picardie.fr)

## 1.2. Groupe de pilotage académique

Du côté Rectorat :

- le Recteur, M. Beignier
- le DAFCE de l'académie d'Amiens, référent ESPE désigné par M. le Recteur, Mme Roncin
- le secrétaire général de l'académie, M. Chevillon
- le directeur de cabinet, M. Devin
- la directrice des RH, Mme Bertoux
- la secrétaire générale adjointe du Rectorat, Mme Franchi
- le doyen des IA-IPR, Mme Randanne
- le doyen des IEN, Yann Doyen
- le délégué académique (DAFCE)
- le chef de division DESR
- le DASEN de la Somme, M. Delecluse
- le DASEN de l'Oise, Mme. Laporte
- le DASEN de l'Aisne, M. Strugarek

Du côté UPJV :

- le premier VP du conseil d'administration, Mme Changeur
- le premier VP du conseil scientifique, M. Nivet
- le premier VP du CEVU, M. Sabler, chef de projet désigné conjointement par le Président d'Université et le Recteur ;
- le directeur de l'IUFM, M. Level,
- la directrice adjointe de l'IUFM, Mme Dufrene,
- Mme Agricola, chargée de la formation continuer à l'IUFM
- Mme Gillet, responsable de master enseignement à l'UFR des Sciences

## **2. La structure de l'ESPE et sa gouvernance**

### **2.1. Le statut retenu**

L'ESPE de Picardie est une composante d'un EPCSCP, l'Université de Picardie Jules Verne.

### **2.2. Organisation générale de l'ESPE**

L'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de l'Université de Picardie Jules Verne traduit un projet ambitieux de réorientation de la formation des enseignants vers une professionnalisation plus marquée selon l'idée qu'un bon enseignant est un enseignant qui maîtrise à la fois sa discipline (le « quoi »), le transfert de cette connaissance et la relation pédagogique avec l'élève (le « comment »). Ainsi, il a fallu repenser entièrement la formation des enseignants dans cette perspective, en conformité avec l'esprit de la Loi sur la refondation de l'école.

Mettre en place un projet aussi important et novateur dans un délai extrêmement court constitue un défi difficile à tenir. L'université, avec ses partenaires en propose ici une base élaborée grâce un processus dynamique que l'UPJV a su créer accompagné d'un dialogue approfondi entre les différentes parties prenantes, en surmontant les difficultés et tensions qui ont jalonné ce chemin. Ce projet pose les éléments essentiels du projet. Il sera déployé progressivement à partir de l'année transitoire 2013-2014 qui sera l'occasion d'adaptations.

En effet, si les résultats de ce travail sont indéniablement positifs, ils ne sauraient être considérés comme définitifs. Il s'agit bien d'un processus qui devra être poursuivi au cours de l'année universitaire prochaine, dans un dialogue constant entre tous les partenaires, et probablement dans un échange avec les instances ministérielles. Le premier semestre (septembre-décembre 2013) sera aussi l'occasion de finaliser la nouvelle convention avec le Rectorat. Concernant la partie ESPE, cette convention permettra de préciser les engagements de chacun des partenaires dans le projet, qu'ils soient pédagogiques, administratifs, financiers, etc.

Le résultat auquel nous avons abouti constitue en tous les cas le fondement de cette nouvelle école, avec des principes d'organisation et de contenus clairs, structurés et traduisant l'esprit de la loi.

De nombreux chantiers et évolutions restent toutefois à penser, structurer, mettre en place. Nous avons peu de visibilité en la matière. Il faut imaginer les impacts de cette réforme sur les autres formations, à commencer par la licence. En positionnant un concours en fin de M1, les exigences de cette première année de master sont renforcées, notamment en ce qui concerne les connaissances disciplinaires. Dans le même temps, il faut prévoir du temps pour le travail personnel et la professionnalisation. Seule l'adaptation des fondamentaux disciplinaires en licence permettra de résoudre cette équation. D'autres chantiers restent encore à ouvrir, tels celui de l'agrégation, de l'articulation et des passerelles avec les masters recherche et autres masters professionnels de l'université.

Qu'il soit permis de revenir un instant sur le processus. Il est dans la nature des choses que chacun donne à son domaine une importance particulière. Rien de plus logique qu'un universitaire issu d'un domaine disciplinaire considère que la

maîtrise de sa discipline soit primordiale pour pouvoir enseigner, qu'un spécialiste de la didactique donne une importance particulière à la question du transfert de cette connaissance dans l'enseignement ainsi qu'à la définition précise des objectifs pédagogiques à atteindre, qu'un tuteur d'établissement ou un inspecteur puissent considérer en premier lieu le bon positionnement professionnel de l'enseignant dans une relation pédagogique adéquate avec les élèves.

Le résultat est un consensus entre responsables des formations, enseignants, enseignants-chercheurs et représentants des services académiques sur un principe fondamental : toutes les compétences sont à la fois complémentaires et sont toutes de nature professionnelle. Ainsi, la maîtrise des savoirs disciplinaires fait partie du processus de professionnalisation : on n'enseigne bien qu'une matière dont on maîtrise le contenu. L'initiation à la recherche, dans un master professionnel destiné aux futurs enseignants, n'a pas le même objectif que dans un master traditionnel : il doit doter les futurs enseignants de la capacité de prendre la distance indispensable à l'évolution de leurs pratiques et à leur constante adaptation aux situations réelles.

C'est ce consensus résultant du processus de préparation qui constitue le principe fondateur de l'ESPE et traduit l'esprit que la future ESPE veut insuffler aux formations. Les différentes compétences professionnelles, tant disciplinaires que didactiques et scientifiques, ainsi que celles spécifiquement liées au contexte d'exercice du futur enseignant, seront structurées de manière cohérente dans la perspective d'un master professionnel. Un accent particulier sera mis sur les nouvelles formes pédagogiques liées à l'utilisation des moyens numériques.

Ce consensus fondateur se traduira d'un point de vue institutionnel dans une structure fédérative de l'ESPE et d'un point de vue pédagogique dans les maquettes des formations.

Les objectifs pédagogiques des futures formations à destination des enseignants ne peuvent être atteints que par la coopération efficace de toutes les compétences disponibles au sein de l'université et chez les partenaires (les professionnels exerçant dans les établissements scolaires, des responsables des services académiques). Le critère retenu sera la compétence spécifique à intervenir dans les domaines concernés. L'ESPE organisera les équipes de formation en lien étroit avec l'ensemble des composantes impliquées et avec les établissements scolaires de manière transversale, assurant la cohérence des différents aspects de formation.

Une organisation fédérative de l'ESPE est par conséquent le seul moyen possible pour parvenir à cet objectif. Par sa nature et son fonctionnement, l'ESPE se distingue assez profondément d'une composante habituelle. Elle ne pourra être une composante semblable à une UFR traditionnelle, avec ses seuls enseignants et personnels attachés à cette structure. Elle sera, dans son principe, une école au fonctionnement transversal, grâce à la coopération avec d'autres composantes, les services académiques et les professionnels des établissements scolaires. Cette coopération ne se traduit pas seulement par la participation individuelle d'intervenants dans des formations qui appartiendraient exclusivement à cette structure, mais par le fait qu'il s'agit d'une participation institutionnelle de ses partenaires. L'ESPE repose ainsi sur un principe d'ouverture fort vers l'extérieur, vers les composantes, vers la recherche, vers les établissements scolaires, vers les services académiques, valorisant les réflexions plurielles en matière de décisions de même que les équipes mixtes impliquant universitaires, inspecteurs d'académie, enseignants et encadrants des établissements scolaires, etc. Ainsi, l'ESPE participe d'un nouveau modèle de formation des élèves et donc des enseignants.

L'inscription des étudiants tiendra compte de cette particularité, avec une inscription principale dans l'ESPE et une inscription secondaire dans les UFR co-porteuses des formations. Pour autant, il s'agira bien de formations de l'ESPE,

organisées par l'école, fonctionnement rendu possible grâce à la structure fédérative.

Le conseil d'école de l'ESPE est également la traduction de cette conception fédérative. Il doit représenter, avec voix délibératives, les représentants des composantes impliquées dans l'ESPE, les enseignants, enseignants-chercheurs et formateurs intervenant à l'ESPE, ainsi que les personnels BIATSS de l'ESPE et les étudiants de celle-ci. Il comprendra également des représentants de l'Education Nationale (rectorat, établissements, etc.) et, en conformité avec les principes définis par les ministères, d'autres membres extérieurs (dont une représentation des parents d'élèves et des collectivités territoriales).

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique se prononcera sur les principes pédagogiques et scientifiques de l'ESPE, en assurant leur évolution. Il veillera à la prise en compte des avancées de la recherche par les formations. Il proposera les évolutions jugées utiles de l'offre de formation initiale et continue.

Grâce à son attractivité espérée, le projet d'ESPE ambitionne de reconstituer les viviers d'enseignants en forte baisse ces dernières années et de répondre aux besoins de l'académie d'Amiens. La palette des formations initiales offertes inclura également des passerelles vers d'autres métiers de l'éducation et de la formation, vers d'autres masters de recherche ou professionnels, offrant par là même plus de débouchés aux étudiants ainsi que des possibilités de reconversion.

Un deuxième type de formation initiale est relative à celle des doctorants contractuels dans le prolongement de ce que fait actuellement le service universitaire de pédagogie. Les compétences de l'ESPE seront mobilisées dans cet objectif, notamment dans leur volet didactique et pédagogique.

La formation continue aura pour objectifs fondamentaux de donner aux enseignants et enseignants-chercheurs des perspectives d'évolution professionnelle, d'assurer l'adaptation nécessaire des enseignants aux évolutions des situations professionnelles, en particulier la diffusion des résultats des recherches nouvelles utiles à l'enseignement, de permettre des remises à niveau, y compris disciplinaires. L'université aura le souci de proposer une offre de formation continue tant diplômante (des masters par capitalisation et des DU permettant de se doter de compétences disciplinaires ou pédagogiques complémentaires) que non diplômante (sous forme de modules et de certificats traduisant des compétences spécifiques), permettant, dans l'esprit de la loi, « aux enseignants en exercice de rester en contact avec la recherche », d'être au fait « des avancées dans leur discipline ainsi que des évolutions qui traversent les métiers de l'éducation et de la société », y compris par des actions de vulgarisation scientifique. Dans le domaine de la formation professionnelle, l'ESPE aura entre autres pour ambition de construire, en lien avec l'Education nationale, des formations pour certaines fonctions ou missions importantes, mais actuellement moins valorisées (à titre d'exemple, conseiller pédagogique, conseiller TICE, directeur d'école, responsable de projet). Une commission consultative réunissant l'ESPE et les services académiques aura pour fonction de co-construire des appels d'offre pour la formation continue à destination des personnels de l'Education nationale. La coopération avec les services académiques sera également essentielle pour réfléchir ensemble aux mesures incitatives susceptibles d'être mises en place afin de favoriser la formation continue « choisie » tout au long de la carrière. En parallèle, l'ESPE collaborera étroitement avec le service RH formation de l'université dans l'objectif de développer une offre de formation continue cohérente pour les enseignants-chercheurs, notamment dans le domaine des outils et méthodes pédagogiques, de l'innovation pédagogique et du numérique. Dans ce cadre, s'inscrire la formation continue des maîtres de conférences stagiaires.

L'ESPE aura un rôle de pilotage et de coordination pour la production scientifique, appuyé en particulier sur la mise en place d'un axe transversal de recherche regroupant différents domaines concernés par l'enseignement et la formation ainsi que les équipes de recherche concernées existantes à l'UPJV. Elle aura également comme objectif la diffusion des résultats de recherche de l'axe transversal, mais irriguera aussi ses enseignements par les résultats jugés importants obtenus par d'autres institutions de recherche en France et à l'international afin de constituer les bases d'une culture professionnelle partagée et ouverte.

### **2.3. La description des différents conseils et leur mission**

L'ESPE est administrée par un Conseil d'école dont les missions principales sont les suivantes :

Selon les termes de la loi, « le conseil de l'école adopte les règles relatives aux examens et les modalités de contrôle des connaissances. Il adopte le budget de l'école et approuve les contrats pour les affaires intéressant l'école. Il soumet au conseil d'administration de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (...) la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements de l'école. »

#### **Composition du conseil :**

Un décret précisera plus avant la composition du Conseil de l'école. Il est important de souligner que le Conseil de l'école ne pourra jouer son rôle que s'il correspond, dans sa composition, aux missions et au caractère fédérateur de l'école, tels que définis par la loi : « Elles (les ESPE) assurent leurs missions avec les autres composantes de l'établissement public, les établissements publics d'enseignement supérieur partenaires et d'autres organismes, les services académiques et les établissements scolaires, le cas échéant dans le cadre de conventions conclues avec eux. Leurs équipes pédagogiques intègrent des professionnels intervenant dans le milieu scolaire. »

L'ESPE est une composante particulière de l'université dont le fonctionnement repose sur une coopération avec d'autres composantes et avec des partenaires (services académiques, établissements scolaires).

La loi assure la représentation des services académiques et des établissements au sein du conseil de l'école en indiquant une fourchette pour les représentants extérieurs et en précisant que le recteur de l'académie désigne une partie des personnalités extérieures. En revanche, la représentation des partenaires internes de l'ESPE, à savoir les autres composantes de l'université participant aux missions de l'école selon les termes de la loi, n'est pas précisée par le texte de la loi.

Nous proposons ci-dessous une composition de conseil d'école en cohérence avec les principes suivants :

Un principe fédératif, ouvert tant sur l'université (autres composantes) que sur l'éducation nationale, les collectivités, et autres acteurs, principe constitutif du projet de l'ESPE de Picardie

Une représentation avec voix délibérative des composantes impliquées dans les formations de l'ESPE et en premier lieu les formations PLC, PLP, la formation offerte aux reçus-collés et la formation continue. L'ESPE ne doit pas être en mesure de prendre des décisions avec des implications fortes sur d'autres composantes sans que ces dernières ne soient associées à ces décisions.

1. De 60 à 70 % de membres de l'UPJV. Les membres UPJV se répartiraient comme suit :

- Des enseignants-chercheurs (avec voix délibérative) représentant les 7 composantes impliquées dans l'ESPE (UFR Lettres, Langues, Histoire-Géographie, SHS-Philosophie, STAPS, Sciences, Arts). Ce représentant peut

être le doyen de l'UFR. Ces représentants, qui peuvent être le doyen, seraient proposés par le conseil de gestion des UFR. Ils permettent de traduire dans les faits la conception fédérative de l'ESPE.

- des enseignants-chercheurs élus intervenant dans les formations de l'ESPE
- des autres enseignants élus intervenant dans les formations de l'ESPE
- des BIATSS élus affectés à l'ESPE
- des étudiants élus des formations dispensées par l'ESPE

2. De 30 à 40% d membres extérieurs. Les membres extérieurs comprendraient :

- des représentants des DASEN, IA-IPR, IEN-A, IEN-T
- des représentants des collectivités territoriales de Picardie
- des représentants des établissements scolaires
- un représentant des parents d'élèves

### **Commissions du conseil d'école :**

Pour assurer le bon fonctionnement du conseil, il est prévu que deux commissions soient mises en place. Ces commissions seront composées de membres du conseil d'école.

**Un bureau** consulté en amont sur l'ordre du jour des réunions du conseil d'école : Il comprendra, outre le directeur de l'école qui, selon les termes de la loi, prépare les délibérations du conseil de l'école et en assure l'exécution, les représentants des composantes associées aux missions de l'ESPE. Le bureau participe à la mise en œuvre des décisions du conseil et participe à la résolution des problèmes concrets organisationnels de la coopération, comme l'intervention des personnels rattachés à l'ESPE dans l'enseignement des UFR ou inversement, les questions d'import-export etc.

**Une commission des finances** dont la mission sera de préparer les délibérations du conseil d'école : Cette commission comprendra des représentants du conseil, élus par celui-ci.

En outre, il est mis en place une commission bilatérale d'échanges et de coordination réunissant des représentants UPJV de l'ESPE et du rectorat. Cette commission est destinée notamment à identifier les grandes lignes de la maîtrise d'ouvrage de la formation continue des personnels.

### **Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique :**

Selon les termes de la loi, le conseil d'orientation scientifique et pédagogique contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique se prononcera sur les principes pédagogiques et scientifiques de l'ESPE en assurant leur évolution, en s'appuyant sur les évaluations internes, en lien constant avec le terrain, grâce notamment à la présence de représentants du milieu scolaire. Il veillera à la prise en compte des avancées de la recherche par les formations. Il proposera au conseil d'école de l'ESPE les évolutions jugées utiles de l'offre de formation initiale et continue. Il assurera la diffusion efficace des appels d'offre de formation du milieu scolaire au sein de l'ESPE et auprès des composantes universitaires compétentes. Sur la base des propositions de l'ESPE ou d'autres composantes, le conseil proposera également des offres de formation continue, en réponse aux cahiers des charges de l'Education nationale, ou bien proposées au libre choix des enseignants.

Le COSP joue également le rôle de la commission d'évaluation de la formation et des enseignements qui existe dans les autres composantes.

Le conseil aura les missions suivantes :

- il est consulté sur les projets de recherche de l'axe transversal ;
- il est consulté sur les projets de recherche-action dans le domaine de l'éducation ;
- il est consulté les candidatures puis les propositions des éventuels chargés de mission (innovation ; numérique) ;
- il est consulté sur les nouvelles propositions de formation ;
- il examine les résultats des conseils de perfectionnement et propose au conseil d'école les évolutions nécessaires ;
- il propose les orientations dans le domaine de la formation continue et lance des appels d'offre relatifs à des projets de formation continue ;

Afin de rendre possible l'accomplissement de ces missions, nous proposons un conseil de trente membres avec :

1. Douze représentants des formations :

- 3 enseignants
- 6 enseignants-chercheurs
- 3 étudiants

2. six membres d'équipes de recherche participant à l'axe transversal, dont quatre au moins se consacrant à des recherches liées directement au domaine de l'ESPE (sciences de l'éducation, didactique, apprentissage, processus cognitifs) ; les unités de recherche, UMR ou EA, pourront désigner un doctorant pour les représenter.

3. Douze membres extérieurs :

- 3 représentants des services académiques
- 3 représentants des collectivités territoriales
- 3 représentants d'associations du domaine de l'éducation et de la formation
- 3 représentants d'instituts de recherche extérieurs à l'UPJV engagés dans l'innovation pédagogique, la recherche didactique etc.

### **Les conseils de perfectionnement :**

Des conseils de perfectionnement seront mis en place par mention pour la formation des professeurs du primaire et des conseillers d'éducation ; par parcours la formation des PLC : organisé au seul niveau de la mention, un conseil de perfectionnement serait purement formel sans emprise sur les questions réelles des formations en raison des différences importantes entre les formations des futurs professeurs du secondaire.

Ces conseils seront composés de 8 à 10 membres, avec un tiers de professionnels de terrain, un tiers de représentants des enseignants-chercheurs et enseignants et un tiers de représentants des étudiants et BIATSS. Parmi les enseignants, figurera un représentant des équipes disciplinaires, didactiques et des formateurs d'établissements.

Les conseils de perfectionnement sont chargés d'examiner l'adéquation des contenus pédagogiques et des enseignements par rapport aux compétences à atteindre dans le cadre de la formation et de proposer des évolutions de la formation.

Les conseils de perfectionnement se réuniront au moins une fois par an.

### **Les commissions paritaires pédagogiques :**

Des commissions paritaires pédagogiques, réunissant au moins une fois par an les enseignants, les BIATSS et les

étudiants de chaque parcours (pour les parcours des professeurs du primaire, une commission par site), établiront un bilan annuel de la formation et examineront les questions organisationnelles et pédagogiques concrètes de la formation. Elles transmettront un bilan annuel de fonctionnement aux conseils de perfectionnement, selon la procédure adoptée par l'université.

### 3. Le projet de l'ESPE

#### 3.1. Offre de formation au sein du cycle master

(description de l'architecture de formation et les flux prévisibles)

##### Offre de formations : plan

- 1) Offre de formations
- 2) Architecture des formations
  - A) Principes communs
  - B) Stages
  - C) Blocs de compétences, ECTS, horaires
  - D) Modalités de contrôle des connaissances
  - E) Tronc commun
  - F) Parcours types de formations (avec les maquettes)
  - G) Cursus pour les étudiants de M2 non admis au concours et offre de réorientation
- 3) Préparation

##### 1. Offre de formations :

Les principes généraux retenus pour l'ouverture de formations sont les suivants. Appui est pris sur l'existant, donc les expertises actuellement détenues par l'établissement, à condition que les effectifs soient suffisants. La formation PLP, pour laquelle force est de constater la faiblesse du vivier à l'heure actuelle sera proposée en option des parcours PLC correspondant. Cette situation est susceptible d'évoluer dans l'avenir soit à l'UPJV, soit dans le cadre d'une collaboration avec l'URCA. La proposition sous forme d'option permettra également d'inciter les étudiants des parcours PLC à présenter également le concours CAPLP, pour des possibilités de réussite supérieures. Sur les sites délocalisés, seule la mention 1er degré sera ouverte, ainsi que les enseignements dans le cadre de la formation continue. Enfin, pour l'ouverture effective des formations, le cadrage de l'université sera appliqué, à savoir 7 étudiants minimum par mention, parcours, option, etc.

L'offre de formation se déploie sur 3 mentions : premier degré, second degré, encadrement éducatif. En raison d'une offre existante en direction des métiers de la formation, l'UPJV ne proposera pas la 4<sup>e</sup> mention du master MEEF (Pratiques et ingénierie de la formation).

Les mentions et parcours suivants seront proposés :

\* **Mention premier degré** : Parcours premier degré, avec un cursus pour les étudiants M2 non admis au concours (localisations à déterminer); parcours ASH en M2 (mutualisé avec la formation continue) à Amiens uniquement,

\* **Mention second degré** :

- Parcours PLC : arts plastiques ; anglais, espagnol, allemand ; lettres modernes ; histoire-géographie ; SVT ; physique-chimie ; mathématiques ; EPS ; documentalistes.

- Parcours PLP : lettres/histoire (M1 non ouvert en 2013/14, option proposée dans les parcours PLC), lettres/anglais (M1 non ouvert en 2013/14, option proposée dans les parcours PLC) ; Mathématiques/sciences (M1 non ouvert en 2013/14, option proposée dans les parcours PLC) ; projet de coopération avec l'URCA de Reims à l'horizon de 2, 3 ans pour une formation commune, avec une partie de cours partagés (en visioconférences, des cours en ligne) pour constituer une offre attirante.

\* **Mention encadrement éducatif** : Parcours CPE.

Pour les parcours PLC : Pas d'ouverture de cursus spécifique en direction des étudiants de M2 ayant échoué au concours (effectifs insuffisants).

### Effectifs masters enseignement (parcours ou spécialités) 2012-2013

	HIST/GEO	
M1		25
M2		14
Histoire/Géographie parcours agrégation (reçus-collés)		12
	LANGUES	
Allemand M1(cours mutualisés avec M2)		5
Allemand M2		2
Espagnol M1		13
Espagnol M2		18
Espagnol parcours agrégation (inscription reçus-collés)		13
Anglais M1		21
Anglais M2		10
Anglais parcours agrégation (inscription reçus-collés)		1
	LETTRES	
Lettres M1		11
Lettres M2		14
Lettres parcours agrégation (inscription reçus-collés)		3
	SCIENCES	
SVT M1		9
SVT M2		12
Mathématiques 1A		16
Mathématiques parc. AGREGATION 2ème an		7
Mathématiques parc. CAPES 2ème année		19
Mathématiques parcours agrégation (inscription reçus-collés)		6
Sc. Phys. option Chimie 1A		6
SC. Phys. opt Chimie 2A		7
	STAPS	
EPS M1		29
EPS M2		23
	IUFM	
Master adolescence, enseignement, documentation 2ème Année		10
Master adolescence, enseignement, documentation 1ère Année		17
Master arts plastiques 1A		15
Master arts plastiques 2A		20
Master Education Formation EEE Amiens 1A		132
Master E.E.E. Amiens 2A		126
Master E.E.E. Beauvais 1A		58

Master E.E.E. Beauvais 2A	50
Master E.E.E. Laon 1A	32
Master E.E.E. Laon 2A	55
Master E.F. Compétences secondes parcours BPE Amiens 2A **	13
Master E.F. Compétences secondes parcours ECOLE Beauvais 2A **	65
Master E.F. Compétences secondes parcours ECOLE Laon 2A **	45
Master enseign général formation professionnelle Maths/Sciences 1A	6*
Master enseign général formation professionnelle L/HG 1A	7*
Master enseign général formation professionnelle L/ANG 1A	4*
Master enseign général formation professionnelle L/HG 2A	4*
Master enseign général formation professionnelle M/SC 2A	4*
Master enseign général formation professionnelle L/ANG 2A	4*
Master Politique d'établissement et vie scolaire 1A	17
Master Politique d'établissement et vie scolaire 2A	26
TOUTES SPE	710

\* Inscriptions théoriques. La plupart concernent des reçus-collés d'autres parcours

\*\* Parcours pour les reçus-collés

Sous hypothèse d'une hausse à 2 ans de 20% des candidats, on peut estimer les flux à environ 850 inscrits par an. Il faut combiner ces chiffres avec les besoins de l'académie, qui traduit des déficits importants pour certaines disciplines. Ainsi, les besoins d'enseignants en collège/lycée s'élèvent en 2013 à : 80 enseignants en anglais, 24 en allemand, 31 en espagnol, 40 en lettres modernes, 30 en histoire/géographie, 61 en mathématiques, 22 en SVT, 19 en EPS, 14 en documentation.

Un deuxième type de formation initiale est relative à celle des doctorants contractuels dans le prolongement de ce que fait actuellement le service universitaire de pédagogie. Les compétences de l'ESPE seront mobilisées dans cet objectif, notamment dans leur volet didactique et pédagogique.

## 2. Architecture des formations

### A) Principes communs :

Tous les parcours de formations sont construits sur un schéma commun, correspondant aux objectifs d'une formation professionnelle en direction des futurs enseignants et conseillers principaux d'éducation. Les formations seront articulées autour de cinq blocs de compétences (disciplinaire, recherche, didactique, exercice du métier, mise en situation professionnelle), avec l'objectif que les futurs enseignants puissent atteindre un niveau correct dans toutes les compétences. Conformément au Cadre national des formations, les formations prennent appui sur les référentiels professionnels.

Les formations sont construites selon un double principe : assurer le lien entre les enseignements destinés à la formation dans les compétences professionnelles, assurer la continuité des enseignements entre les deux années.

Conformément au Cadre national des formations, ces dernières prennent en compte les programmes d'enseignement et la politique nationale en matière d'éducation. Ces principes sont déclinés dans les contenus concrets de chaque parcours. Les parcours s'inscrivent dans les cadres disciplinaires et de la recherche constitutifs du diplôme national du master.

Les parcours ont également été construits de manière à donner aux étudiants les meilleures chances de réussir au concours, ce qui reste l'objectif premier du M1, et de combiner leurs enseignements et leur stage professionnel en M2 dans les meilleures conditions possibles.

## **B) Stages :**

Les formations articulent des enseignements théoriques et pratiques avec des stages. L'objectif central de l'organisation des stages est le lien entre enseignements et pratique professionnelle.

En M1, il s'agira de stages filés d'observation et de pratique accompagnée sur une demi-journée par semaine tout au long de l'année jusqu'au concours. Cette organisation nous paraît la mieux adaptée pour lier les enseignements avec l'expérience de pratique professionnelle. La période de stage filée débutera idéalement le 15 septembre, au plus tard le 1er octobre ; la durée totale équivaut par conséquent à une période de stage groupé de 5 semaines à 5 semaines et demi.

En M2, les périodes de classe en responsabilité seront répartis sur 2 ou 3 jours selon les types d'enseignements et leurs contraintes spécifiques. Le rectorat privilégiera, outre la qualité des formateurs, la proximité du lieu de formation avec l'université.

## **C) Blocs de compétences, ECTS, horaires :**

**Organisation des enseignements par blocs ; pas de cadre semestriel :** Pour faciliter l'organisation des enseignements, et favoriser le lien entre les différents aspects de la formation, l'université, comme le permet l'arrêté master et à l'instar de nombreux autres masters professionnels, n'a pas retenu une organisation par semestres, considérée comme trop rigide. Cette organisation de l'enseignement par blocs de compétences plutôt que par semestres permettra d'autre part de réduire les périodes d'examen.

**Répartition des ECTS :** Afin de décliner ces principes et atteindre l'objectif de permettre aux étudiants d'atteindre un niveau correct dans toutes les compétences professionnelles, la répartition suivante des ECTS a été choisie ainsi :

### **Pour la première année :**

Bloc disciplinaire : 32 ECTS

Bloc recherche : 8 ECTS

Bloc didactique : 13 ECTS

Bloc exercice du métier : 4 ECTS

Bloc mise en situation professionnelle : 3 ECTS.

### **Pour la deuxième année :**

Bloc disciplinaire : 10 ECTS

Bloc didactique : 14 ECTS

Bloc exercice du métier : 6 ECTS

Recherche et situation professionnelle : 30 ECTS.

**Volumes horaires :** La détermination du volume horaire global tient compte de l'ensemble des tâches qu'auront à accomplir les étudiants. La formation proposée doit permettre à l'étudiant d'appréhender et d'approfondir, par son travail personnel, les contenus des enseignements. Dans l'esprit universitaire, elle ne saurait se résumer à une conception passive d'apprentissage de connaissances ou de gestes. De surcroît, l'objectif est de former de futurs enseignants capables de comprendre, de réfléchir et de questionner leurs pratiques, de prendre de la distance, de théoriser leurs propres démarches.

L'université a par conséquent pris en compte les paramètres suivants. En première année, il faut tenir compte des concours à préparer, qui nécessitent des connaissances importantes, du fait que l'exercice de recherche disciplinaire et la

préparation des concours nécessitent un temps de travail personnel importants et indispensables pour la réussite. Il faut également tenir compte du stage filé et du lien entre expérience professionnelle et enseignement théorique et pratique. En seconde année, l'étudiant aura un demi-service d'enseignement. Si l'on prend l'exemple des PLC, ce service représente 9 heures hebdomadaires, induisant des cours à préparer, des corrections de copie, des réunions en établissement, des déplacements, etc. Si l'on suppose un volume de 3 heures de préparation pour une heure de cours donnée en établissement, cela donnerait un volume d'heures consacrées au stage en responsabilité de 36 heures par semaine, ce qui est probablement sous-estimé pour un débutant. Il devra avoir le temps de réfléchir sur sa pratique et de mettre en lien les enseignements reçus avec sa pratique professionnelle. Il devra de surcroît avoir le temps de rédiger son mémoire professionnel dont l'importance pour la formation et par conséquent le poids dans l'évaluation globale est important.

Pour tenir compte de ces paramètres, l'université a retenu comme cadre commun pour tous les parcours une fourchette entre 700h (cas général) et 800 heures (pour les formations comprenant davantage de « travaux pratiques ») de cours (présentiels ou distanciels) pour les deux ans, hors cours de langues, répartie ainsi :

- une fourchette de 500 à 600 heures de formation pour le M1 selon les parcours (sans ou avec TP) ;
- environ 200 heures de formation en M2.

Application de la fourchette sur les différents parcours

- premier degré: 800h sur 2 ans (600 + 200 environ) hors enseignement de langues,
- PLC - disciplines sans « travaux pratiques » : 700h sur 2 ans (500 + 200 environ) hors enseignement de langues pour les disciplines non linguistiques,
- PLC - disciplines avec « travaux pratiques » (arts plastiques, physique-chimie, SVT, EPS) : 800h sur 2 ans (600 + 200 environ) hors enseignement de langues,
- CPE et documentalistes : 700h sur 2 ans (500 + 200 environ) hors enseignement de langues

Pour tous les parcours, le rapport CM/TD est d'au maximum 50% de cours magistraux, afin de tenir compte des aspects pratiques de la formation et d'assurer une proximité de suivi de l'étudiant.

Sur la base d'une formation de 700h, le cadre suivant a servi de base pour les travaux de préparation des parcours (hors langues).

#### **Répartition horaire par blocs de compétences en M1 pour une formation de 500h :**

Disciplinaire : environ 300

Recherche (comprenant la rédaction d'un mini-mémoire ou un stage en laboratoire): environ 20

Didactique : environ 120

Exercice du métier (Tronc commun) : environ 40

Mise en situation professionnelle : environ 30

#### **Répartition horaire par blocs de compétences en M2 (200h) :**

Disciplinaire : 65

Didactique : 80

Exercice du métier (Tronc commun) : 40

Mise en situation professionnelle et recherche : 15 h TD d'accompagnement de la rédaction du mémoire

Des mutualisations entre les parcours sont prévues pour les cours de tronc commun et les langues, notamment.

#### **D) Modalités de contrôle des connaissances :**

Les modalités de contrôle des connaissances sont communes à tous les parcours et reposent sur des principes simples : une organisation des enseignements par blocs de compétences ; le mode du contrôle continu est privilégié, pour autant le contrôle terminal peut être mis en place en fonction des objectifs pédagogiques.

Chaque bloc est organisé en UE en nombre réduit. Chaque UE peut être composée d'une ou de plusieurs matières. Pour assurer que le diplôme garantisse le niveau requis dans tous les champs de compétences, conformément au texte de la loi, les UE ne se compensent pas.

Des dispenses d'assiduité en TD sont prévues en M1, dans les mêmes conditions que le cadrage habituel de l'université. En revanche, en M2, les étudiants étant professeurs stagiaires rémunérés, les règles de la fonction publique s'appliquent. L'évaluation du stage sera réalisée à la fois par l'établissement et par l'université.

#### **E) Tronc commun :**

Le « tronc commun » est conçu dans la continuité, selon un principe de progressivité, entre les enseignements de pré-professionnalisation en licence et les deux années de master. Les contenus d'enseignement liés au tronc commun sont pensés en rapport avec les expériences de pratiques professionnelles (dès la licence).

Le « tronc commun » de formation offert à tous les étudiants des parcours proposés portera, conformément au Cadre national des formations, sur les domaines de connaissance communs à tous les enseignants et indispensables à l'exercice du métier. Il aura également pour objectif de renforcer une culture commune à tous les enseignants. Les questions abordées se référeront aux thèmes définis par le Cadre national des formations, en lien étroit avec les référentiels des métiers. Il s'agira par conséquent en particulier de la connaissance du système scolaire et des principes qui régissent la politique scolaire, des principes déontologiques qui définissent les métiers de l'enseignement et de la formation, des processus d'apprentissage des élèves, de la connaissance du socle commun et de l'approche par les compétences, de la diversité des publics et en particulier des élèves en situation de handicap, des méthodes de différenciation pédagogique et de soutien aux élèves en difficulté, du processus d'orientation des élèves, des spécificités de certains niveaux d'enseignement, conduite de classe et prévention des violences scolaires, des méthodes d'évaluation des élèves, de l'enseignement à la laïcité et de la lutte contre les discriminations.

Des mutualisations entre les parcours sont prévues pour les cours de tronc commun.

En première année de master, les enseignements de tronc commun comprendront des cours, conférences et ateliers, organisés non dans une périodicité hebdomadaire systématique, mais lors de journées et demi-journées répartis sur l'année. Ils s'articuleront selon un certain nombre de thèmes choisis annuellement. Le tronc commun comprendra également un enseignement, sous forme de travaux dirigés, pour apprendre aux futurs enseignants à utiliser sa voix, à s'imposer physiquement en cours, comme le module actuel « la voix et le corps » très apprécié des étudiants. Ces enseignements seront évalués, selon leur nature, par un contrôle continu, un QCM portant sur les contenus ou une étude de cas.

En deuxième année de master, année où l'étudiant, devenu fonctionnaire-stagiaire, sera de plus en plus confronté à l'expérience professionnelle, l'objectif est une forme d'appropriation personnelle par les étudiants des contenus d'enseignement. Il ne saurait donc s'agir de tout baser sur de l'enseignement en face à face, même si des conférences

devront être organisées pour compléter celles dispensées en première année et si l'étudiant pourra suivre des journées d'étude organisées par les équipes de recherche membres de l'axe transversal ; il faut au contraire mettre les étudiants dans des situations qui correspondent à des modèles pédagogiques souhaités pour l'enseignement en classe, comme la pédagogie de projet. Il s'agira pour l'étudiant d'approfondir une question liée à la situation professionnelle et à un ou deux items du référentiel, mais articulée avec le cursus antérieur et ses motivations, son projet professionnel et de recherche. Ce sujet pourra être choisi dans une liste proposée par l'équipe pédagogique, sous forme d'un questionnaire pluridisciplinaire, s'adressant à l'ensemble des étudiants quelle que soit leur mention. Ce travail se traduira sous la forme d'un rapport, dans une perspective d'analyse et de problématisation des questions posées. L'objectif recherché est de faciliter l'entrée progressive dans le métier à travers une démarche permettant la prise de distance et la réflexion. Ce rapport pourrait être le résultat d'un travail mené en commun par plusieurs fonctionnaires stagiaires affectés dans le même établissement, ce qui contribuerait aux échanges d'expérience et à une réflexion sur le métier dépassant le cadre de la discipline. Les enseignements, sous forme de travaux dirigés, auront pour objectif d'accompagner les étudiants dans la construction de ce rapport.

L'instrument du port-folio paraît très bien adapté pour aider l'étudiant à construire sa propre progression, en particulier dans ce domaine de connaissances, tout en facilitant son suivi par son tuteur. L'ESPE expérimentera dès l'année universitaire 2013/2014 la mise en place du port-folio comme moyen pédagogique avant sa possible généralisation.

Seront appelés à intervenir dans le tronc commun, en fonction des parcours :

- des enseignants-chercheurs spécialistes des thématiques principales, comme la politique de l'éducation ou les processus d'apprentissage, des médecins, des spécialistes de l'addiction, etc
- des enseignants et enseignants-chercheurs de l'actuel IUFM intervenant dans les enseignements du type CSEP (qui comprennent des modules sur le système éducatif français ; l'école maternelle; les droits de l'enfant et la citoyenneté ; les valeurs de l'Ecole ; le socle commun ; la question de l'illettrisme) ;
- des cadres administratifs des services académiques, par exemple pour la question « connaissances et déontologie du service public d'éducation », ou d'autres questions, à convenir avec les services académiques ;
- des maîtres-formateurs ou formateurs en fonction de leurs compétences spécifiques dans un domaine concerné ;
- des inspecteurs du premier et du second degré.

#### **F) Parcours types de formations :**

Compte-tenu du caractère tardif de la remontée des projets de maquettes (corollaire du fait que les informations sur les cadrages, les concours, etc, sont arrivés très tard des ministères), nous n'avons pas encore été en mesure de finaliser les parcours types. Pour les finaliser, nous souhaitons poursuivre la concertation sur le mode de l'induction en comparant les maquettes afin d'identifier les idées à reprendre pour l'ensemble (concernant le tronc commun par exemple), les sources de mutualisations et autres synergies, les harmonisations à apporter. Cette étape nécessite la prise de recul que le travail en temps contraint sur l'ensemble du dossier n'a pas permis de faire aboutir. Ces questions seront abordées au CEVU du 13 juin après échanges avec les composantes et au sein de la commission mixte avec le Rectorat d'Amiens.

#### **G) Cursus pour les étudiants de M2 non admis au concours et offre de réorientation :**

Le cursus, préconisé par le ministère, doit permettre aux reçus-collés, qui maintiennent leur projet après entretien et qui ne choisissent pas de se réorienter vers par exemple des formations de formateurs proposées par l'UFR SHSP, de repréparer les concours, tout en ouvrant, à travers les stages, vers d'autres professions du domaine. Cette préconisation

s'appuie sur la réalité. En effet, une partie importante des enseignants du primaire actuellement en exercice n'ont pas été admis la première fois. Offrir une seconde chance à des étudiants qui ont réellement les capacités de réussir semble utile si on ne veut pas diminuer de manière trop importante le vivier des enseignants. Toutefois, il ne s'agit pas non plus « d'enfermer » d'autres étudiants dans une situation d'échec. C'est pourquoi, l'entretien doit également proposer une offre de réorientation attractive aux étudiants, notamment ceux dont la probabilité de réussite semble affaiblie par leur rang de classement. D'autre part, le cursus proposé doit être lié à une offre de réorientation vers d'autres formations et, tout en préparant à nouveau au concours, doit comporter une ouverture vers d'autres professions du secteur de la formation. Des passerelles devront notamment être ouvertes vers le master sciences de l'éducation.

Ce cursus comprendra, selon le texte ministériel, « une période de stage dans un contexte professionnel de formation ou d'encadrement des enfants, des jeunes ou des adultes ». La durée prévue est de 8 à 12 semaines. Pour pouvoir préparer à nouveau de manière adéquate le concours, une partie du stage devrait se dérouler dans une école.

Toutefois, une autre partie de la période du stage au moins pourrait permettre une réelle ouverture vers d'autres métiers de la formation. Des initiatives intéressantes ont été réalisées dans ce domaine, appuyées sur un réseau de partenariat local et fondées sur l'idée d'une combinaison de la formation d'enseignant (du primaire) avec la valorisation de débouchés dans les milieux locaux de la formation (partenariat avec des organismes de formation, la Chambre de commerce etc.). Les résultats concrets de cette initiative seront analysés en détail pour étudier la possibilité de l'étendre et de s'en servir pour la mise en place du cursus, qui est envisagée.

**Propositions UFR SHSP concernant l'orientation vers d'autres formations :** Diverses possibilités d'orientation vers d'autres métiers de la formation sont proposées dans le cadre des M2 de l'UFR SHSP (cf. liste jointe ci-dessous) selon les modalités habituelles d'entrée appliquées à l'ensemble des étudiants postulant pour une inscription dans ces masters (sélection préalable sur dossier, suivie d'un entretien devant la commission prévue à cet effet). Cette offre devrait faire l'objet d'une information générale à l'issue de la proclamation des résultats de l'admissibilité faisant état de l'ensemble des masters 2 disponibles tant à l'ESPE qu'à l'UFR SHSP ou autres UFR.

Un accompagnement individualisé assuré par l'ESPE pourrait être envisagé pour les étudiants qui souhaiteraient, parallèlement au M2 suivi à l'UFR SHSP, tenter une nouvelle fois le concours. Il pourrait prendre la forme d'entretiens individualisés et de demi-journées de regroupement spécifiques (une trentaine d'heures sur l'année) encadrées par des collègues de l'ESPE visant à maintenir les acquis du M1 MEEF et à accompagner les étudiants dans leur préparation personnelle au concours (aide au travail personnel, conseils bibliographiques, corrections de devoirs, entraînement à l'oral....).

Ce dispositif d'accompagnement en marge de la formation reçue en M2 s'adresserait plus particulièrement aux étudiants qui ont échoué mais sont assez proches du niveau critique à atteindre pour être reçus au concours. Il ne faut pas non plus que cette préparation entrave leur réussite au M2 et qu'elle soit donc assez légère.

#### **M2 SHSP envisagés :**

**En sociologie :** Culture et patrimoine, Conduite des organisations et des dispositifs d'insertion

**En sciences de l'éducation et de la formation :** Ingénierie de la formation d'adultes

Planification et gestion des projets et des politiques d'éducation, Administration et gestion des établissements et structures éducatives.

### **3. Préparation du projet :**

La construction de l'offre de formations n'a pas été facilitée par un calendrier extrêmement serré et l'arrivée très tardive de certains textes officiels (concours). En conséquence, le résultat ne saurait être considéré comme définitif. Des améliorations devront nécessairement être apportées durant l'année de transition.

Si le travail sur les maquettes n'a pu se faire que très tardivement, le processus de préparation de l'ESPE, commencé en janvier, a permis d'avancer considérablement dans le partage des objectifs généraux entre les enseignants des différents domaines de compétence.

En dehors des groupes de travail sur plusieurs aspects (recherche, préprofessionnalisation, tronc commun), des réunions avec des responsables des formations, des réunions internes aux composantes et les travaux de commission mixte avec le rectorat, des discussions entre enseignants actuellement rattachés à l'IUFM et aux UFR ont été organisées.

Elles ont abouti à une grande journée de débats inter-composantes organisée le 25 mars qui a permis le dialogue entre enseignants disciplinaires et didacticiens, dépassant le cadre des coopérations au sein des différentes disciplines. Le débat a été organisé en 3 ateliers autour de a) la place des disciplines dans les futures formations (objectifs disciplinaires ; question de la transmission; comment prendre en compte le niveau de départ des étudiants, comment assurer que les objectifs définis soient atteints) ; b) comment penser la fonction et place de l'alternance dans les futures formations ? (Quels sont les acteurs de l'alternance ? S'agit-il uniquement des formateurs sur le terrain ?, comment articuler l'alternance avec les enseignements du master ?) ; c) l'initiation à la recherche et la diffusion de résultats scientifiques.

Cette journée s'est poursuivie par un dialogue constant au sein des groupes de travail thématiques permettant de construire le projet ESPE.

Enfin, pour la préparation des maquettes, un « guide de réflexion » commun a été utilisé. Il comprenait une série de questions relatives aux grands principes des formations : la construction de la professionnalité ; la définition des objectifs et leur évaluation ; la progressivité des apprentissages ; le lien entre recherche et professionnalité ; la culture commune ; l'objectif du mémoire ; la coopération au sein de l'équipe pédagogique et le rôle du tuteur.

#### ***3.2. Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence***

**Unité d'Enseignement de Professionnalisation Progressive en licence :** En licence, l'objectif est de proposer, sur le créneau du jeudi après-midi une unité d'enseignement de professionnalisation progressive aux métiers de l'enseignement à tous les étudiants de licence, quelle que soit leur composante, qui envisagent de devenir professeur dans le premier ou le second degré ou de travailler dans les métiers de l'éducation et de la formation. Il s'agit de permettre à l'étudiant, futur enseignant ou éducateur, d'acquérir les éléments d'une « culture professionnelle » qui ne relèvent pas des cursus disciplinaires. Cette culture professionnelle doit former le futur professionnel à des outils d'analyse de l'institution et des situations pédagogiques.

Cette unité d'enseignement s'organise autour de cours et de TD en lien étroit avec une offre de stages de découverte ou d'observation dans les établissements scolaires tout au long de ce parcours. Cours et stages seront construits de manière cohérente, permettant une confrontation permanente de questions théoriques et pratiques. Ils seront organisés selon un principe de progressivité dans l'acquisition des compétences professionnelles, tout en permettant également des options en L3, avec en particulier l'objectif de renforcer l'intérêt actuellement trop faible pour les métiers de l'enseignement du secondaire.

Ce dispositif débutera à la deuxième année de licence, mais dès la première année, une UE libre de sensibilisation aux métiers de l'enseignement sera également proposée.

L'UE vise à amener progressivement l'étudiant à faire évoluer ses représentations sur les métiers de l'éducation. Elle comprendra des cours relatifs à la connaissance du système scolaire et des institutions et associations impliquées dans l'éducation, à la psychologie de l'enfance et de l'adolescence à la diversité des publics et des besoins, aux méthodes d'apprentissage, à la psychologie etc.

***En L1 : Proposition d'une UE libre « Accompagnement à la détermination du projet professionnel vers les métiers de l'enseignement »***

**Semestre 1 :** Découverte milieu professionnel dans le champ éducatif

24H, dont 12h TD et 12 h de stage de découverte : 2 x 2 ½ journées dans différents métiers de l'éducation : Travail réflexif et comparatiste autour des notions : éduquer/enseigner/animer /accompagner qui structurent les métiers de l'éducation.

Evaluation : Dossier personnel construit à partir d'une problématisation des observations

**Semestre 2 :** Découverte des enjeux du Socle commun de connaissances et de compétences à travers l'entrée culturelle et la mise en évidence de l'interdisciplinarité ou pluridisciplinarité.

24h TD. Objectifs : Connaître les objectifs, les matières scolaires et domaines d'activités structurant le socle commun des connaissances et des compétences; faire évoluer les représentations de l'éducation et de l'enseignement à travers un travail « biographique » sur le passé scolaire et éducatif des étudiants.

Evaluation : projet personnel interdisciplinaire, avec une mise en pratique de compétences liées à la maîtrise de la langue.

***En L2 et L3 : Proposition d'une UE optionnelle « Dispositif de professionnalisation progressive dans les métiers du professorat »***

Comptabilisée comme UE optionnelle de 3h hebdomadaires ; possibilité de rejoindre le dispositif à tous les semestres du L2 et du L3.

***L2 : Connaissance des missions et des structures du système éducatif. Tronc commun de connaissances pour un public étudiant très diversifié :***

**Semestre 3 :** Découverte des structures et des publics : apport ou renforcement de connaissances

33h sous forme de 2 cours d'1h30 sur 11 semaines. Psychologie de l'enfant et de l'adolescent ; histoire de l'éducation ; philosophie de l'éducation ; sociologie de l'éducation

Evaluation : Examen écrit sur table, 2 questions

**Semestre 4 :** Découvrir des structures et des publics : comprendre à partir du terrain

33h (dont 12h stage) : Synthèse et Analyse des observations du terrain en relation avec les thématiques des cours du S3.

Evaluation : production d'un dossier individuel qui devra être soutenu oralement pour évaluer les compétences de maîtrise de la langue dans les trois domaines du lire, dire, écrire.

***L3 : Enseigner dans le premier et dans le second degré***

**Semestre 5 :** « Des prescriptions officielles aux pratiques réelles et aux apprentissages effectifs »

33h (dont 15h de stage). Stage d'observation : comprendre les choix pédagogiques et observer ses mises en œuvre ; observer l'activité de l'élève. Le Socle commun de connaissances et de compétences : compétences visées et interrogation sur choix didactiques et pédagogiques des maîtres, besoins et activités des élèves. Introduction à la Psychologie des

apprentissages.

Evaluation : Epreuve écrite finale, étude de cas.

Options permettant d'orienter le travail vers le secondaire

**Semestre 6** : Retour réflexif sur le stage d'observation et de pratique accompagnée

33h, dont 15h de stage d'observation. Préparation à l'observation; analyses et bilans des essais didactiques. Les différentes formes pédagogiques : l'élève et le groupe classe ; didactiques des disciplines. Dans les stages, les étudiants mèneront en binôme ou observeront a minima un projet pluri disciplinaire ou un projet culturel amenant à un projet personnel d'écriture. Evaluation : élaboration d'un dossier individuel où seront évaluées la progression des connaissances didactiques et pédagogiques de l'étudiant ainsi que ses compétences langagières.

Options permettant d'orienter le travail vers le secondaire

La construction de cette préparation pré-professionnelle progressive bénéficiera de l'expérience acquise par l'UFR STAPS qui offre actuellement un ensemble cohérent de cours et de stages dans les associations sportives et en milieu scolaire. Le dispositif de pré-professionnalisation profitera de l'expérience acquise grâce aux coopérations entre l'UFR des Sciences et le Rectorat pour des projets d'initiation aux expériences scientifiques menées par les étudiants volontaires de cette UFR en coopération étroite avec des professeurs du primaire.

Cette offre de sensibilisation aux métiers de l'enseignement aura pour vocation de s'appuyer sur un partenariat stable avec un réseau d'établissements au niveau de l'enseignement primaire et secondaire, associé à un vivier de formateurs pouvant suivre les étudiants durant leur scolarité de licence, grâce à la coopération étroite avec les services du Rectorat.

Cette offre de pré-professionnalisation ouverte à tous les étudiants sera d'autre part organisée en cohérence avec des parcours plus spécifiques d'ouverture disciplinaire proposés aux étudiants de licence de plusieurs UFR se destinant au professorat des écoles. Ces parcours « PE » existent actuellement en deuxième et troisième année de trois licences et pourront être élargis à d'autres UFR. Il s'agit d'une option de quelques cours disciplinaires, complémentaires aux domaines enseignés dans ces licences, avec l'objectif de préparer les futurs professeurs des écoles à une meilleure maîtrise des différentes disciplines du socle. Ces parcours mineurs se conforment cependant au principe retenu que l'obtention d'une licence complète dans une discipline paraît une condition indispensable à la formation des futurs enseignants. L'approfondissement des connaissances dans la discipline choisie apparaît en effet comme le fondement nécessaire pour établir ce lien indispensable entre formation et recherche, un des objectifs du futur master professionnel d'enseignement.

### **3.3. Accompagnement du dispositif EAP**

**Accompagnement du dispositif EAP** : La progressivité de l'entrée dans la professionnalisation doit être assurée au cours des L2 et L3, complétée par une offre de sensibilisation en première année. Pour les étudiants intéressés par un contrat EAP, il faut adapter cette perspective à leur situation particulière. Ces étudiants bénéficient davantage que d'autres d'une expérience concrète sur le terrain qui peut enrichir leur formation d'un point de vue professionnel. Cette expérience de terrain doit être intégrée dans le dispositif de pré-professionnalisation. Les situations rencontrées sur le terrain doivent à la fois induire et enrichir les contenus de leur formation dans le cadre de ce dispositif. Les contenus vont avoir pour but de les outiller dans leurs démarches professionnelles, de leur faire échanger leurs pratiques et de les

engager dans une démarche réflexive sur leurs pratiques. Ils ont également pour objectif d'inscrire leurs actions dans un contexte d'exercice en lien avec des objectifs d'apprentissage, d'animation, de prise en charge des élèves.

Une pratique accompagnée sera encouragée en L3 et développée en M1. En M1, les EAP MEEF PE seront réunis dans un groupe d'analyse de pratique spécifique afin de mieux prendre en compte leurs expériences et de répondre aux besoins générés par les actions mises en œuvre sur le terrain.

**Modalités :** Les 12 heures en établissement sont une charge importante pour les étudiants qui auront également à se déplacer pour rejoindre leur établissement d'affectation. Il est donc proposé une modalité de formation mixte en présentiel et à distance, complétée par un tutorat en L2 et L3. Les étudiants disposeront ainsi de ressources et d'un interlocuteur. Cette modalité de formation se substituera à l'unité de pré-fessionnalisation progressive aux métiers de l'enseignement. Elle donnera les ECTS correspondant à l'UE de pré-professionalisation selon les règles définies dans les MCC des licences d'inscription. Elle sera évaluée au moyen d'un rapport sur un projet réalisé ou une action menée.

**Bilan et adaptations du dispositif EAP :** Toutefois, la charge de travail importante que constitue un EAP (12 heures par semaine) peut poser problèmes pour la formation disciplinaire des étudiants en licence. Les premiers éléments de bilan de cette première année indiquent que le dispositif les empêche dans la réalité de participer à de nombreux cours et risque donc de ralentir leurs progrès, alors que le master MEEF doit s'inscrire dans un continuum avec la licence. L'objectif recherché par la réforme étant une formation conduisant à la maîtrise à un bon niveau de toutes les compétences professionnelles, la participation à un EAP ne doit pas paradoxalement constituer un obstacle.

Il est donc essentiel d'adapter si nécessaire ces contrats à la possibilité des étudiants de bien réussir leurs études de licence. C'est pourquoi, l'université a prévu de procéder à la fin de cette année universitaire à un bilan complet des contrats en cours dans les établissements scolaires, organisé par année de formation (de L2 à M1) et par type d'établissement (école, collège, lycée). Ce bilan examinera d'autre part la réussite de ces étudiants aux épreuves disciplinaires pour cerner les problèmes. Ce bilan donnera lieu à des propositions adressées aux services académiques. De son côté, le rectorat s'est engagé, dans le cadre d'une concertation avec l'université, à examiner les modalités à mettre en place afin de favoriser tant la réussite du contrat EAP que celle du diplôme qui demeure l'objectif premier de l'étudiant. Il s'agit, pour l'université comme pour le rectorat de trouver de concert des solutions d'adaptation adéquates aux difficultés qui auront été constatées.

**EAP au niveau M1 :** Pour les M1, l'établissement d'affectation sera le lieu d'une des périodes de pratique accompagnée. Des solutions d'adaptation du contrat sont à rechercher afin que l'étudiant puisse suivre les autres périodes de pratique accompagnée dans des structures scolaires ou les cycles correspondant aux attentes pédagogiques du master. Ces solutions concerneront environ 4 semaines de stage sur les 6 proposées par la circulaire. L'absence de solution pénaliserait les étudiants en EAP puisque nous limiterions leur expérience à un seul cycle ou au mieux deux pour les professeurs du primaire, ou un seul cycle dans le secondaire. L'objectif est de valoriser l'EAP comme stage de pratique accompagnée de M1. L'utilisation des périodes sous contrat pour effectuer les stages prévus au master est indispensable. Des aménagements du contrat doivent être prévus en ce sens, avec le cas échéant une diversification des lieux d'exercice.

Enfin, il serait souhaitable d'étendre le dispositif EAP aux étudiants non boursiers motivés par les métiers de la formation. En effet, ce dispositif présente l'avantage de permettre aux étudiants de tester sur le terrain leur intérêt pour ces métiers. Si l'on ne peut que saluer le fait de favoriser les étudiants boursiers, il est dommage d'en faire une condition exclusive d'accès à cette opportunité, d'autant que le vivier de candidats, en Picardie, ne permet pas de répondre aux

besoins. Nous suggérons l'ouverture du dispositif EAP à tous les étudiants intéressés, avec une priorité d'accès pour les boursiers.

### **3.4. Participation aux actions de formation continue des enseignants des premier et second degrés ainsi que des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur**

**Situation actuelle :** A l'heure actuelle, l'université participe de manière importante aux formations continues mises en place par les services académiques. Cette contribution se situe à différents niveaux :

- la formation des fonctionnaires stagiaires (dans l'acception présente du terme) durant la première année de leur exercice. ;
- la formation des PES, des professeurs du primaire durant leur première année d'exercice
- différentes formations destinées à des enseignants du primaire, dont C2I2E en formation continue, formation de formateurs
- la formation pour le CAPA SH, en direction des enseignants du primaire et du secondaire, avec 3 options ouvertes pour les premiers, deux pour les seconds.
- la participation à d'autres types d'actions de formation continue, par exemple dans le cadre du PAF.

Pour les deux années à venir (le dispositif s'arrêtera à l'extinction des masters enseignements actuels, avec l'année d'entrée en fonction des étudiants admis de la dernière année de M2, donc à la fin de l'année scolaire 2014/2015), l'université souhaite continuer mettre à la disposition du rectorat le personnel nécessaire pour intervenir dans les formations destinées aux professeurs durant leur première année d'exercice (fonctionnaires stagiaires et PES), à condition que ces heures puissent être réalisées dans le cadre de leur service. Les modalités selon lesquelles le rectorat, de son côté, financera les éventuelles heures complémentaires ou celles des formateurs qu'il aurait préféré à ceux proposés par l'université sont à préciser dans la convention université – rectorat.

Pour les autres types de formation continue auxquels l'actuelle IUFM participe, l'université compte également continuer sa contribution au bénéfice des plans de formation du rectorat, dans le cadre des accords qui feront partie de la convention dont la signature est prévue d'ici début novembre, et en fonction de ses possibilités.

L'importance de la contribution de l'université aux actions de formation continue pilotée par le rectorat témoigne nettement du souhait de l'université de développer, dans le cadre de l'ESPE, une coopération fructueuse avec le rectorat et mutuellement bénéfique.

**Développement de la formation continue :** Conformément à l'esprit de la loi, la formation continue aura pour objectifs de donner aux enseignants de l'académie des perspectives d'évolution professionnelle, d'assurer l'adaptation nécessaire des enseignants aux évolutions des situations professionnelles, en particulier grâce à la diffusion des résultats des recherches nouvelles utiles à l'enseignement et de permettre ainsi des remises à niveau en fonction des besoins. Concernant les enseignants-chercheurs, il s'agira de former aux méthodes pédagogiques les maîtres de conférences stagiaires, en particulier ceux qui n'auraient pas suivi antérieurement une formation pédagogique, et de proposer aux enseignants-chercheurs en poste des formations le domaine des outils et méthodes pédagogiques, de l'innovation

pédagogique et du numérique.

Il est prévu de développer la politique de formation continue selon plusieurs axes :

**Le plan académique de formations :** Une note du 22 avril 2013 relative à la préfiguration de l'école supérieure du professorat et de l'éducation signée par M. le Recteur de l'académie précise le résultat actuel des discussions qui ont eu lieu à ce sujet entre rectorat et université : « La formation continue des personnels sera pilotée par les services académiques. Elle associera l'ESPE comme opérateur privilégié. C'est donc vers une structure associant l'académie, en sa qualité d'employeur comme maître d'ouvrage et l'ESPE comme co-maître d'oeuvre que nous nous acheminons. Je ne verrai cependant qu'avantage à ce que nous constituions une structure souple et bilatérale d'échanges et de coordination destinée à identifier ensemble les grandes lignes de la maîtrise d'ouvrage de la formation continue des personnels, dont je conserve cependant la charge des arbitrages finaux. »

La structure dont la mise en place est prévue avec l'entrée en fonction de l'ESPE comprendra un petit nombre de responsables de l'ESPE et du rectorat. Elle aura pour fonction de participer à la mise en place de formations innovantes, dans lesquelles l'ESPE participera de manière croissante à l'ingénierie de la formation continue dans le cadre du PAF. L'objectif est, au-delà d'un simple rôle de prestataire qui ne peut s'inscrire dans la durée ni permettre une formation continue à véritable valeur ajoutée de la part de l'ESPE, de développer un véritable partenariat permettant la mise en place d'actions et de programmes de formation continue pérennes, adaptés aux besoins académiques, appuyés sur les forces de l'université.

**La formation continue en direction des enseignants en exercice dans les établissements scolaires dans une perspective d'évolution des carrières :** Il s'agit de formations non prescrites par l'employeur, proposées aux enseignants intéressés volontaires. L'université aura le souci de proposer une offre de formation continue tant diplômante (des masters par capitalisation et des DU permettant de se doter de compétences disciplinaires ou pédagogiques complémentaires) que non diplômante (sous forme de modules et de certificats traduisant des compétences spécifiques), permettant « aux enseignants en exercice de rester en contact avec la recherche », d'être au fait « des avancées dans leur discipline ainsi que des évolutions qui traversent les métiers de l'éducation et de la société », pour reprendre les termes de la loi, y compris par des actions de vulgarisation scientifique.

Parmi les projets dans ce domaine que l'ESPE souhaite faciliter en coopération avec les composantes concernées, figure la possibilité pour les enseignants intéressés de réussir l'agrégation interne, d'obtenir le diplôme de master pour ceux qui n'en disposent pas ou de compléter leurs compétences par l'obtention d'un deuxième master, voire de les conduire vers le doctorat.

L'agrégation interne est une perspective de carrière intéressante pour certains enseignants du secondaire. En coopération avec le rectorat qui souhaite contribuer à ces formations par l'attribution de moyens plus importants qu'à l'heure actuelle, des composantes impliquées dans les formations de l'ESPE pourront offrir un choix de cours de préparation plus étendu qu'actuellement dans ce domaine.

Ces projets d'agrégation interne, combinés dans certains cas avec l'agrégation externe, pourront également être construits en coopération avec des universités voisines, comme c'est déjà le cas à l'UFR des Lettres qui a mis en place une formation commune avec l'URCA (Reims).

D'autre part, certains enseignants, par exemple des formateurs chargés de la formation initiale dans le cadre des masters MEEF qui ne disposent pas du diplôme du master, pourraient être motivés à reprendre leurs études universitaires.

L'ESPE, en coopération avec les composantes concernées, facilitera leur inscription en les faisant bénéficier, selon les cas, des différentes possibilités de valider leurs expériences. Ces enseignants n'auraient donc pas à valider la totalité des modules de la formation dans laquelle ils s'inscriraient. Il peut s'agir à la fois des masters MEEF que des masters « classiques » (par exemple des masters recherche) au sein des composantes, en fonction des projets de formation.

D'autres enseignants peuvent également souhaiter dans le futur, pour évoluer ou étendre le champ de compétence, obtenir un autre parcours du master MEEF que le leur. Dans ces différents cas, le principe de la VAE cité ci-dessus ainsi que le système de capitalisation d'UE pour obtenir un diplôme sur 2 ou 3 ans seront développés.

Les deux projets, relatifs à l'obtention de l'agrégation interne et du master, pourraient du reste être combinés, en prévoyant des équivalences entre enseignements dans le cadre de la préparation de l'agrégation interne et certaines UE faisant partie des masters (MEEF ou classiques). Dans cette perspective, envisagée à l'heure actuelle par l'UFR des sciences, l'enseignant qui aura préparé l'agrégation interne n'aura qu'un nombre limité d'UE à valider. La durée d'obtention du master pourra par ailleurs être adaptée aux besoins de ces enseignants.

De manière générale, les procédures de la validation des acquis d'expérience seront valorisées au sein de l'ESPE.

Ces possibilités de formation continue seront développées par les composantes participant à l'ESPE en fonction de leurs projets de formation. Elles auront pour ambition de motiver les enseignants en exercice à reprendre des études dans la perspective favorisée par la loi. La coopération avec les services académiques sera également essentielle pour réfléchir ensemble aux mesures incitatives susceptibles d'être mises en place afin de favoriser la formation continue « choisie » tout au long de la carrière.

**Formation de formateurs et de cadres de l'éducation :** Dans le domaine de la formation professionnelle, l'ESPE aura entre autres pour ambition de construire, en lien avec l'Education nationale, des formations pour certaines fonctions ou missions importantes, mais actuellement moins valorisées (à titre d'exemple, conseiller pédagogique, conseiller TICE, directeur d'école, responsable de projet). Ces projets dépendent cependant de l'évolution du cadre actuel et des projets ministériels.

**Formation continue des enseignants chercheurs :** En parallèle, l'ESPE collaborera étroitement avec le service RH formation de l'université dans l'objectif de développer une offre de formation continue cohérente pour les enseignants-chercheurs, notamment dans le domaine des outils et méthodes pédagogiques. Il existe déjà une offre non négligeable dans ce domaine ; il s'agit maintenant de la systématiser, notamment pour les maîtres de conférences stagiaires, en lien également avec certains modules de l'ESPE qui pourraient leur être proposés. Un partenariat reste encore à développer dans ce domaine avec l'Université de Technologie de Compiègne.

Sur la base de ce qui a déjà été développé à l'Université de Picardie Jules Verne pour les nouveaux arrivants, voici ce qui pourrait être proposé aux maîtres de conférences stagiaires :

	Nombre d'heure de formation/session	Nombre de sessions	total heures de formation
<b>Formation et pédagogie</b>			
Rendre étudiants actifs en cours	3	4	12
Favoriser travail des étudiants en TD, en grpe, à la maison	3	4	12
Développer aisance et efficacité face à un auditoire	6	4	24
Séminaire d'échange de pratiques	6	2	12
Méthode et outils d'évaluation des apprentissages	6	3	18
<b>Outils informatiques</b>			
Conception et mise en ligne ressources pédagogiques	6	4	24
Mise en ligne cours (INES)	6	4	24
Conception diaporama pour enseigner	6	4	24
Consulter bases électroniques ressources documentaires	2	4	8
Utilisation de TBI	6	4	30
<b>Connaissance des publics</b>			
Accueil des étudiants à besoins spécifiques	3	2	6
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>39</b>	<b>188</b>

### **3.5. Organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF**

#### **L'ESPE et ses trois centres :**

L'ESPE dispensera des enseignements dans les trois centres de l'actuel IUFM: à Amiens, Beauvais et Laon.

Les enseignements dans le cadre des mentions et parcours au bénéfice des futurs professeurs du secondaire (PCL, PLP, documentalistes) et des CPE se dérouleront exclusivement à Amiens, tout comme la préparation au CAPA SH.

Le nombre de places par centre sera déterminé annuellement par l'université en cohérence avec :

- les objectifs stratégiques assignés à l'ESPE en matière de fédération des compétences et composantes et de renouveau de la formation des enseignants, selon l'esprit de la loi sur la refondation de l'Ecole.
- les enjeux et avantages de la proximité mais aussi ses contraintes ou ses inconvénients ;

Seront notamment pris en compte : le caractère fédératif de l'ESPE et le synergies à rechercher dans ce cadre, la volonté d'ouverture des formations sur l'université et l'extérieur (milieu scolaire, international, etc) et de mixité des cultures de formations, la mise en place d'équipes pédagogiques plurielles (enseignants-chercheurs, enseignants, praticiens), le lien à la recherche et la formation par la recherche, les possibilités de réorientation, les berceaux de stage, les liens avec les établissements et les services académiques, de même que l'équilibre des recrutements des professeurs du 1er degré entre les trois départements.

Dans la mesure où les sites de Beauvais et Laon, se trouvent relativement éloignés du site d'Amiens et par conséquent

des centres de recherche et des UFR participant à l'ESPE, un soin particulier sera apporté au renforcement des échanges et de la coopération entre les trois centres, dans la logique de la conception fédérative de l'ESPE et afin d'être en mesure de garantir aux étudiants une égale qualité des formations. De même, il est nécessaire de ne pas enfermer les étudiants des 3 sites dans une perspective uniquement locale. En effet, les exigences de la formation en primaire rendent souhaitable le fait d'inciter les étudiants du parcours professeur des écoles à ne pas réaliser la totalité de leur expérience localement mais, au contraire, à favoriser ouverture et mixité, que ce soit au travers d'échanges entre sites, d'expérience internationale, de lieux de formation ou de lieux de stage, etc.

Par ailleurs, un des avantages de l'ancrage local consiste en la proximité avec les milieux et les organismes de formation autres que l'éducation nationale. Cette proximité pourra être plus particulièrement utile pour faciliter les projets de réorientation de certains étudiants inscrits dans les futurs cursus destinés aux étudiants de M2 non admis. Les filières de formation permettant la réorientation seront, quant à elles, proposées sur le site d'Amiens (UFR SHSP notamment). Conformément aux textes ministériels, il s'agit en effet de ne pas enfermer les « reçus-collés » dans une perspective professionnelle unique.

Enfin, des actions de formation continue dans le cadre du plan académique de formations continueront à être dispensées, et même développées, par ces centres. La proximité avec les établissements scolaires et donc les besoins et acteurs locaux est, en effet, un avantage certain pour cela.

En tout état de cause, l'avenir et le dynamisme des centres de Beauvais et Laon se situe ainsi à la fois dans le cadre de missions spécifiques et dans le resserrement des liens avec les UFR participant et le centre d'Amiens.

#### **Les coopérations inter-universitaires dans le cadre de certaines formations :**

Il existe un décalage regrettable entre les besoins en enseignants pour certaines formations et l'intérêt des étudiants pour ces dernières. En dehors de quelques parcours du secondaire dont les effectifs sont relativement faibles, il s'agit en particulier des professeurs des lycées professionnels.

L'UPJV a décidé d'exploiter de concert avec l'URCA de Reims, dans le cadre du PRES UFECAP, des possibilités de coopération dans le domaine des formations à faible effectif. Dans l'immédiat, les deux universités privilégient la possibilité de maintenir la préparation PLP en l'inscrivant au sein des parcours du secondaire correspondants, mais les deux universités sont conscientes que cette solution, en raison des spécificités du métier des professeurs des lycées professionnels est imparfaite. L'UPJV et l'URCA vont par conséquent mettre en place un groupe de travail pour étudier la mise en place de formations communes dans ce domaine (PLP) et dans celui des formations à faibles effectifs. Ces dernières doivent présenter un intérêt supérieur à l'inscription dans une autre université. Elles pourront en particulier comprendre un certain nombre d'enseignements à distance.

A l'heure actuelle, il existe déjà une coopération qui fonctionne sur ces bases ; il s'agit de la préparation de l'agrégation externe et interne en lettres partagée par les deux universités.

Des contacts ont également été pris avec l'Université de Rouen, afin d'étudier d'autres possibilités de coopération pour des filières à effectifs faibles. Ces coopérations pourront, dans l'avenir, contribuer à combler l'important déficit en enseignants dans certains domaines.

### **3.6. Dispositif permettant l'acquisition de compétences en langues**

Toutes les formations de l'ESPE intègrent un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère, généralement l'anglais, en référence au cadre européen commun de référence pour les langues.

En raison du niveau d'exigences des nouveaux masters relatifs à l'acquisition de toutes les compétences professionnelles, il n'est pas envisageable que les étudiants puissent rattraper à ce niveau d'enseignement un éventuel retard important par rapport à l'objectif fixé, le niveau B2, dit niveau autonome. Cet objectif ne saura être atteint que grâce à un effort continu, tout au long des études scolaires et universitaires.

La politique linguistique appuyée sur la Maison des langues est un axe fort de la politique de l'UPJV, à laquelle elle consacre d'importants moyens : 2 postes sont créés cette année à cet effet (dans le cadre des postes affectés par le Ministère pour la réussite en Licence), d'autres le seront dans l'avenir. L'université se fixe comme but que tous les étudiants aient les moyens d'atteindre un niveau B2 dans une langue à la fin de la licence

Actuellement, tous les étudiants ont à leur disposition, dans toutes les formations, des cours de langues, parfois cependant de manière discontinue (des cours offerts un semestre sur deux). Il s'agira de compléter progressivement, dans la mesure des moyens disponibles, cette offre en introduisant dans toutes disciplines la possibilité d'une formation en langues à tous les semestres. D'autre part, les étudiants ont également à leur disposition des cours et les moyens d'auto-formation offerts par la Maison des langues.

Dès la rentrée prochaine, les étudiants de licence seront informés de l'obligation pour tous d'atteindre un niveau B2 dans une langue à la fin de la licence. Pour les aider à se situer d'emblée, l'université met à leur disposition une possibilité de test, proposée par la Maison des langues. Cette offre sera étendue à tous les étudiants.

L'université mettra également progressivement en place une possibilité de certification pour tous les étudiants. En coopération avec l'URCA (Reims), l'UPJV a mis en place une nouvelle certification appelée CELU, d'un maniement plus facile que le CLES, ce dernier demandant des moyens humains et financiers très élevés.

Les résultats de cette certification – ou d'autres certifications en langues qu'il est possible de passer à l'université ou dans d'autres institutions – seront inclus dans le supplément au diplôme, dont la présentation sera complètement revue par ailleurs.

Au niveau du master, l'enseignement en langues continuera à se situer dans la perspective d'une maîtrise d'une langue au niveau autonome. Une grande variété d'exercices pourra être proposée, y compris du travail sur des textes liés aux programmes de concours. Les étudiants continueront à avoir la possibilité de passer une certification. Dans ce cadre général, chaque parcours dispose de toute latitude pour définir ses propres objectifs pédagogiques.

En ce qui concerne la mention MEEF du premier degré, l'offre de formation en langues comprendra un nombre de cours plus important, en raison du fait que les enseignants devront eux-mêmes enseigner la langue étrangère dans leurs classes. En déclinaison du principe défini plus haut – d'une adaptation des objectifs aux besoins de chaque formation – ces cours de langue comprennent une forte composante didactique.

Faire acquérir à tous les étudiants un niveau d'autonomie dans au moins une langue, n'est pas tant un objectif en soi qu'un moyen facilitant l'ouverture intellectuelle. Connaître d'autres pays pour y avoir séjourné, comprendre d'autres fonctionnements institutionnels et scolaires facilite cette capacité de distance indispensable avec ses propres pratiques, représentations et attitudes. C'est pourquoi, il est indispensable de proposer des possibilités de séjour à l'étranger dans le

cadre du master MEEF. Grâce aux coopérations déjà existantes, aussi bien au niveau de l'université en général qu'en ce qui concerne l'actuel IUFM (partenariats dans le cadre de coopérations régionales avec la Thuringe et University of Oklahoma, nombreuses coopérations bilatérales), l'ESPE peut permettre aux étudiants de réaliser des expériences à l'international en particulier dans le cadre scolaire. Malgré les obstacles techniques, l'ESPE ambitionne en particulier de remplacer, pour les étudiants intéressés, certaines périodes de stage par des expériences professionnelles à l'étranger. Seront susceptibles d'être concernés tous les futurs enseignants, quel que soit leur parcours. Ce type de dispositif est à rapprocher, dans l'idée, du programme de mobilité Jules Verne existant dans l'éducation nationale.

### **3.7. Dispositif permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement**

La loi sur la refondation de l'école, les référentiels professionnels et les autres textes ministériels insistent sur l'importance de la prise en compte du rôle du numérique dans la formation. La formation à l'acquisition des compétences numériques sera fondée sur le principe de former *au* numérique et *par* le numérique.

La formation au sein de l'ESPE permettra à l'étudiant d'acquérir des compétences numériques nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant ; de prendre en compte les évolutions pour proposer des démarches d'enseignement innovantes. Il est indéniable qu'il existe un impact des technologies numériques sur les compétences cognitives et les attentes d'apprentissage. La formation permettra également de mettre en place d'autres modalités de formation que celles traditionnellement utilisées: les enseignements dispensés devront être un modèle pour les étudiants. Ainsi, les enseignants de l'ESPE auront bien sûr eux-mêmes recours aux outils numériques dans leur enseignement. Les formations initiales prévoient en principe une UE obligatoire « Pédagogie numérique » dans chaque semestre de master, identifiée dans le bloc didactique, même si le numérique irrigue toute la formation.

Toutefois, il ne sera pas possible dans l'immédiat de réaliser la totalité du programme. Un effort de formation devra au préalable élargir le vivier de formateurs potentiels, grâce à des stages et aux formations de formateurs prévues dans le cadre ESPE. L'ESPE compte beaucoup sur la coopération avec les services du rectorat qui dispose d'un vivier d'enseignants très compétent, et qui pourra aider l'ESPE à augmenter rapidement son potentiel de formateurs.

Un enseignant chargé du numérique coordonnera cette politique et l'enseignement permettant l'acquisition des compétences utiles dans ce domaine. Il s'agira d'une formation hybride, avec des cours en présentiel et à distance. Le volume horaire envisagé est de 12h en présentiel et de 5h à distance, en M1 comme en M2.

L'Université Numérique en Région Picardie (UNRP) est un acteur régional important concernant l'utilisation du numérique dans l'enseignement supérieur régional. Les premières phases du projet UNRP ont permis le financement et l'installation d'infrastructures réseaux adaptées à l'université ainsi que le développement des services numériques au sein de celle-ci. Ses nouvelles actions visent à développer et promouvoir l'ensemble des usages du numérique, y compris les plus innovants. L'UNRP aura donc toute sa place au sein du projet ESPE en proposant un appui à la mise en place des dispositifs de formation hybrides (présentiel et à distance). L'UNRP propose également des formations aux outils de production de ressources pédagogiques ainsi qu'aux outils de diffusion de ces ressources.

### **Les contenus de la formation s'articuleront selon les principes suivants :**

Maitrise de l'environnement numérique de travail. M1 et M2 : plateforme moodle TUTELEC, identification des personnes ressources TIC et leurs rôles ; M2 : maîtrise de l'environnement numérique scolaire (ENT scolaire, outil d'évaluation et de suivi pédagogique)

Travail en réseau, production collaborative et travail à distance. M1 : Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources ; M2 : Contribuer à une production numérique ou à un projet collectif au sein d'une équipe dans un contexte scolaire

Responsabilité professionnelle liée aux usages du numérique : A répartir en M1 et en M2 (identité numérique, droit à l'image, droit d'auteur, droit des personnes, filtrage internet et sécurité informatique, charte informatique, confidentialité des données, critères de contrôle de validité des informations)

Connaissances des outils et acquisition d'une culture numérique, en M1 et M2 : Ressources et services numériques de sa discipline (ressources multimédia, tablette, TBI, TNI, web2, boitiers de vote, logiciel audio, vidéo, de conversion, manuels numériques, etc....) ; Prise en main des outils numériques ; Veille numérique réflexive (institutionnelle, pédagogique et scientifique)

Conception de situations d'enseignement intégrant des ressources numériques en M1 et M2 : Conception de situations d'enseignement où l'enseignant utilise seul des ressources numériques (logiciels généraux ou spécifiques et/ou mettant en œuvre des démarches de recherches d'informations) ; Conception de situations d'apprentissage faisant utiliser le numérique aux élèves (en tenant compte de la diversité des publics et des modalités de travail différenciés) ; Conception de situations ou de modalités de formation à distance.

Mise en œuvre pédagogique. M2 : Conduite de situations d'apprentissage diversifiées en tirant parti du potentiel des outils numériques, gérer l'alternance entre les activités utilisant les outils numériques et celle qui n'y ont pas recours ; Utiliser l'outil numérique pour accompagner, tutorer les élèves dans la réalisation de leurs travaux, leurs projets, leurs recherches ; Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.

Mise en œuvre de démarches d'évaluation. M1 : Identifier les compétences des référentiels (B2i, Socle de compétences). M2 : S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences ; Utiliser des outils d'évaluation et de suivi pédagogique.

Analyse réflexive des usages du numérique dans les pratiques pédagogiques : Porter un regard critique et réfléchi sur les évolutions induites par le développement des usages des technologies numériques. Comment le numérique modifie-t-il les gestes professionnels de l'enseignant. M1 : Analyse de ressources numériques (vidéos de séances intégrant les outils numériques), référence à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et outils numériques ; Formation permettant la sensibilisation et l'éducation des élèves à des usages raisonnés des technologies numériques pour leur faire acquérir une culture numérique. M2 : Pratique professionnelle et contexte d'exercice (alternance) ; Analyse *a posteriori* de séances mises en œuvre devant les élèves.

Dans l'esprit d'une formation professionnelle en alternance, les tuteurs de terrain devront encourager les étudiants à utiliser à bon escient le numérique sur leurs lieux de stage, à porter un regard critique sur les usages pédagogiques mis en œuvre dans les classes, à élaborer des ressources adaptées aux élèves ainsi qu'à utiliser les outils collaboratifs afin de communiquer.

**Modalités de contrôle des connaissances :** Approche par compétences, utilisation de l'e-portfolio pour la constitution d'un dossier numérique de compétences prenant appui sur le référentiel C2i2e. L'établissement utilisera l'ENT existant sous Moodle (TUTELEC).

Le C2i2e n'étant plus un certificat exigé pour la titularisation, il sera proposé aux étudiants sur la base du volontariat.

Par ailleurs, il existe un projet de formation conçue sur les semestres 2 à 4 du master MEEF premier degré, sous l'intitulé « Parcours TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement ». Celle-ci pourra constituer, dans l'avenir, une offre de formation possible au sein de celles qui sont proposées comme alternatives à la 4<sup>ème</sup> mention du MEEF, ou bien un parcours au sein d'un master MEEF, ou sous forme de module de formation continue. Les délais trop courts pour la mise en place de l'ESPE n'ont pas permis d'examiner ce projet intéressant dans sa cohérence et de le comparer avec d'autres formations comparables à l'université. Ce projet constitue néanmoins une perspective possible qu'il s'agira d'approfondir. Le projet ne vise pas seulement l'apprentissage des technologies en matière d'apprentissage mais s'articule également autour de la notion de gestion de projets de formation, permettant de penser un projet intégrant les TICE depuis l'établissement d'un cahier des charges jusqu'à sa mise en oeuvre pour former des professionnels de la e-formation avec des débouchés diversifiés.

### ***3.8. Dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques***

Une des raisons les plus importantes qui a justifié la réforme de la formation des enseignants est, selon les termes même de la loi, la faiblesse des résultats du système scolaire, mise en relation avec les insuffisances de la formation des enseignants. Toutefois, il ne suffit pas de vouloir repenser la formation des enseignants dans le cadre de la mise en place des ESPE, il est indispensable que l'effort d'adaptation et la volonté d'innovation soient constamment à l'oeuvre pour continuer ce projet. Il faut donc instaurer, au sein même de la nouvelle institution, une véritable culture de l'évaluation.

Quatre dispositifs sont prévus permettant aux étudiants, devenus fonctionnaires-stagiaires en M2 et particulièrement aptes alors à proposer des évolutions en fonction de leurs propres besoins, de participer à l'évaluation des enseignements.

Le premier est constitué par les enquêtes bi-annuelles organisées par l'université pour toutes ses formations (une année les licences, la suivante les masters), par le moyen d'un questionnaire permettant d'évaluer le bon fonctionnement des formations. Les résultats de ces enquêtes sont examinés par les conseils de perfectionnement et la commission d'évaluation des formations de la composante. Dans le cas de l'ESPE, il s'agira du COSP.

Ce premier niveau pourrait être utilement complété par des évaluations qualitatives périodiques permettant de suivre l'évolution des représentations des étudiants à l'égard de ces formations. La richesse d'un contenu qualitatif est en effet particulièrement utile dans une période de mise en place de formations nouvelles.

Un deuxième niveau est constitué par les commissions paritaires pédagogiques réunissant au moins une fois par an les enseignants, les BIATSS et les étudiants de chaque mention ou parcours pour établir un bilan annuel de la formation. Elles examineront les questions organisationnelles et pédagogiques concrètes de la formation. Elles transmettent un bilan annuel de fonctionnement aux conseils de perfectionnement, selon la procédure adoptée par l'université.

Les représentants des étudiants participeront également aux conseils de perfectionnement, réunis au moins une fois par an au niveau de la mention (pour la formation des professeurs du primaire et des conseillers d'éducation) et du parcours.

Ces conseils seront composés de 8 à 10 membres, avec un tiers de professionnels de terrain, un tiers de représentants des enseignants-chercheurs et enseignants et un tiers de représentants des étudiants et BIATSS.

Les conseils de perfectionnement sont chargés d'examiner l'adéquation des contenus pédagogiques et des enseignements par rapport aux compétences à atteindre dans le cadre de la formation et de proposer des évolutions de la formation.

Enfin, les élus étudiants pourront également contribuer, par le rôle qu'ils exercent, à l'évaluation des enseignements, en particulier au sein du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

### **3.9. Modalités d'évaluation des étudiants**

Les modalités de contrôle des connaissances ont été déterminées pour que le diplôme garantisse le niveau requis dans tous les champs de compétence et pour que l'organisation des évaluations soit compatible avec les contraintes calendaires. Ces modalités sont communes à tous les parcours et reposent sur des principes simples :

- une organisation des enseignements par blocs de compétences
- chaque bloc est organisé en UE en nombre réduit
- chaque UE peut être composée d'une ou de plusieurs matières.
- le mode du contrôle continu est privilégié,
- pour autant le contrôle terminal peut être mis en place en fonction des objectifs pédagogiques
- pour assurer que le diplôme garantisse le niveau requis dans tous les champs de compétences, les UE ne se compensent pas.

Des dispenses d'assiduité en TD sont prévues en M1, dans les mêmes conditions que le cadrage habituel de l'université. En revanche, en M2, les étudiants étant professeurs stagiaires rémunérés, les règles de la fonction publique s'appliquent. L'évaluation du stage sera réalisée à la fois par l'établissement et par l'université.

### **3.10. Dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques**

L'accompagnement des étudiants en situation de handicap est une obligation réglementaire. L'université ambitionne répondre au mieux aux obligations de la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées », obligations déclinées par les deux chartes *universités-handicap* signées par le *Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche* et la *Conférence des Présidents d'Université*. L'université s'engage à accompagner les étudiants à besoins spécifiques qui se signalent en cours de cursus. Ces accompagnements se mettent en place de la manière suivante : suite à l'analyse des besoins par la structure et en collaboration avec une équipe plurielle, notamment les services des SUMPPS et les composantes, l'université définit et coordonne la mise en œuvre des aménagements nécessaires à la compensation des conséquences du handicap au cours de la formation afin de garantir l'acquisition, à

l'obtention du diplôme, des mêmes compétences que n'importe quel étudiant ainsi que le développement de l'autonomie (tiers-temps, édition des examens en braille, prêt d'ordinateurs, prêt de matériel d'enregistrement, preneur de notes, secrétaire d'examen, logiciel de reconnaissance d'écriture, etc). La chargée de mission handicap coordonne le réseau de référents handicaps des composantes, ce qui renforce le suivi des étudiants. Du matériel spécifique a également été acquis par les bibliothèques (loupes électroniques).

Notre établissement est confronté, depuis la signature de la première charte en 2007, à une évolution importante de la population des étudiants handicapés aussi bien *quantitative* (avec une très forte augmentation des effectifs en cinq ans) que *qualitative*. L'augmentation du nombre de handicapés entreprenant des études à l'UPJV et la grande diversité des situations ont conduit l'université à mobiliser de plus en plus de ressources au sein de l'université mais aussi en externe afin de mener un travail partenarial pluridisciplinaire, seul capable de répondre à ces nouvelles exigences. Il faut souligner que l'augmentation des situations de handicap évolutif implique, outre la définition d'un *Plan d'Aménagement de l'Étudiant* au début d'année universitaire, la mise en place d'un suivi tout au long de l'année universitaire veillant à l'ajustement des conditions d'accompagnement en fonction des modifications de la situation de santé.

Ces missions d'accompagnement ne peuvent s'entendre sans développer des actions de sensibilisation et de formation pour une meilleure information et compréhension des handicaps et une meilleure inclusion au sein de l'établissement. Ce travail se développe à la fois auprès de la communauté étudiante, de la communauté des personnels (enseignants et administratifs), qu'auprès des partenaires externes. De par ces actions, l'université participe à la définition et la mise en œuvre d'une stratégie handicap transversale de l'établissement dont l'objectif est de concevoir une université accessible pour tous.

La charte université-handicap signée en 2007 a créé une dynamique permettant d'accélérer la mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette charte a favorisé la poursuite d'étude dans tous les niveaux du cursus universitaire.

La question de l'accueil de publics à besoins spécifiques ne se résume pas à ces actions. Elle est directement liée à un aspect de la formation des futurs enseignants. Parmi les points les plus importants qui font l'objet du tronc commun figure la connaissance de la diversité des publics et en particulier des élèves en situation de handicap, des règles à adopter et des méthodes pédagogiques à envisager. Au travers de ses formations existantes (licence professionnelle, DU), l'université a développé des modules spécifiques de formation dans le domaine. Des adaptations permettront de déployer ces enseignants dans le tronc commun des formations de l'ESPE.

La réelle compréhension de ces problématiques s'enrichira du rôle actif que les étudiants devront jouer eux-mêmes dans 'intégration de leurs camarades à besoins spécifiques.

## 4. Organisation de la mission de coordination

### 4.1. Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formations impliquées dans le projet.

Les futures formations dans le cadre de l'ESPE pourront s'appuyer sur un ensemble d'équipes composées

- \* d'enseignants et d'enseignants-chercheurs de l'actuel IUFM ;
- \* d'enseignants et d'enseignants-chercheurs des autres composantes de l'université qui participent aux formations dispensées par l'ESPE, en premier lieu les composantes portant les parcours PLC ainsi que l'UFR SHS-Philo ;
- \* de formateurs par ailleurs en poste dans des établissements scolaires (associés, temps partagés, PEMF, DEA...)
- \* des inspecteurs de l'éducation nationale.

Le principe posé par l'université, en cohérence avec la conception fédérative de l'ESPE et la volonté de constituer des équipes plurielles et ouvertes est qu'aucun enseignant ou enseignant-chercheur n'a vocation à enseigner uniquement dans les formations dispensées par l'ESPE.

#### Le potentiel en enseignants et enseignants – chercheurs de l'actuel IUFM (état 30 avril 2013)

IUFM	Agrégés	C.P.E.	Certifiés	IEN	Maîtres de conf.	P. Orient.	P.L.P	Prof. EPS	Prof. Ecole	Prof. Univ.	autres	Total
Centre Amiens	15	2	18	1	19	1	4	1	9	1	2	70
Centre Beauvais	5	0	11	0	6	0	0	1	2	0	0	25
Centre Laon	6	0	10	0	3	0	0	2	2	0	0	23
Total général	26	2	39	1	28	1	4	4	13	1	2	121

La composition du potentiel en enseignants de l'actuel IUFM est caractérisée par un nombre relativement faible d'enseignants-chercheurs et un nombre insuffisant de professeurs associés.

Pour traduire les orientations définies par la loi, un rééquilibrage est à opérer afin de développer la proportion d'enseignants-chercheurs dans les trois centres de la future ESPE.

D'autre part, il est prévu d'augmenter la proportion de temps partagés et de professeurs associés, afin d'atteindre un pourcentage plus important d'intervenants en lien direct avec le terrain.

Il serait souhaitable dans ce contexte que les postes mis à disposition régionalement par le gouvernement dans le cadre de la politique de créations d'emplois en faveur de la formation des enseignants (1000 postes prévus a priori nationalement) puissent être affectés en équivalents temps plein à ce projet.

**Le potentiel en enseignants et enseignants-chercheurs des autres composantes de l'université : formations des professeurs du secondaire**

**Potentiel structurel des composantes impliquées dans la formation des professeurs du secondaire.**

Emplois	ARTS	HIST GEO	LETTRES	SHS	SCIENCES	STAPS
PR	8	8	11	25	53	2
MCF	15	25	17	53	142	11
ATER		1	1	1	2	4
PAST	8		3	2	5	
Second degré	3	2	2	6	13	13
TOTAL	35	36	36	95	216	30

Les enseignants et enseignants-chercheurs des composantes ci-dessus interviennent majoritairement dans les formations destinées aux futurs PCL et PLP, et en formation continue, agrégation et pour la formation des MCF stagiaires.

Les équipes intervenant dans le domaine disciplinaire ou de la recherche sont très majoritairement, mais non exclusivement, composées de PR ou de MCF, avec des variations selon les UFR. Tous les enseignants-chercheurs pouvant en principe intervenir dans ces formations, ce sont les réunions au sein des UFR ou des départements qui procèdent au choix des enseignants intervenant dans ce domaine, de manière consensuelle et en fonction des questions au programme des concours.

**3. Vivier de formateurs 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré :**

**Premier degré :** Le tableau ci-dessous récapitule le vivier actuel de ressources académiques en formation : état indicatif à la date d'observation de ce jour, susceptible d'évolution post-rentrée, avec les résultats des mouvements des personnels.

PEMF : professeurs des écoles - maîtres formateurs (= détenteurs du CAFIPEMF)

MAT : maîtres d'accueil temporaires (d'un ou plusieurs stagiaires)

DEA : directeurs d'école d'application (= détenteurs du CAFIPEMF)

CPC : conseillers pédagogiques de circonscription

CPD : conseillers pédagogiques départementaux

(les CPC et CPD justifient également de la détention du CAFIPEMF).

Départements	PEMF	MAT	Autres: PE titulaires du CAFIPEMF	DEA	CPD	CPC	IEN 1er degré et IENA	Total
Aisne	22	62	18	5	5	26	14	152
Oise	42	200	25*	13	3	39	20	342*
Somme	24	75	5	8	10	24	14	160
TOTAL	88	337*	48*	26	18	89	48	654*

**Second degré : Vivier de formateurs du Plan de formation des professeurs stagiaires du second degré (2012-2013)**

<b>PCL</b>		<b>PLP</b>	
Allemand	5	Arts appliqués LP	4
Anglais	5	Economie Gestion LEGT et LP	7
Arts plastiques	2	Lettres-Anglais	7
EPS	13	Lettres-histoire	6
Histoire-Géographie	3	Maths-Sciences	3
Lettres	9		
Mathématiques	2		
Philosophie	2		
Sciences Physiques et Chimiques	13		
<b>Professeurs documentalistes</b>	<b>1</b>		
<b>CPE</b>	<b>8</b>		

L'ESPE se fixe comme objectif de profiter au maximum de toutes les compétences pouvant être mises à la disposition de l'école par les services académiques. L'application concrète de cet objectif fera l'objet de la convention que l'ESPE doit signer avec les services du rectorat d'ici novembre (voir point 4.2., Interactions avec le rectorat). Ces personnels seront partie intégrante des équipes pédagogiques.

**4.2. Description des interactions avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE.**

Le projet ESPE repose sur une interaction forte avec l'Education nationale. Cette interaction qui lui est constitutive doit comporter des outils de coordination adaptés pour pouvoir fonctionner.

Dans la phase de préparation, des groupes de travail se sont réunis de manière fréquente pour aborder toutes les questions relatives à la mise en place de l'ESPE. Il s'est agi, d'un côté, d'une commission mixte UPJV – Rectorat qui a eu pour mission de trouver des solutions communes dans le domaine de l'organisation de la future ESPE, de l'autre d'un groupe de travail thématique consacré à la question du contenu des formations, en particulier en ce qui concerne le tronc commun. Enfin, un groupe technique a préparé la rentrée prochaine, et en particulier les contrats d'enseignement pour les étudiants du master 2 en 2013/14. Cette dernière année du master transitoire ne fait certes pas partie du projet ESPE ; toutefois, la mise en place des contrats d'enseignements constitue une forme de préfiguration pour la future alternance.

La commission mixte, en constatant l'impossibilité d'aboutir à la rédaction d'une convention dans un délai très court, a décidé de reporter sa signature à l'automne (date limite envisagée début novembre). En effet, la coopération entre nos deux institutions a très bien fonctionné sans convention signée jusqu'ici. Il convenait d'approfondir mieux toutes les questions plutôt que d'aboutir à un texte inapplicable. L'ESPE constitue, de surcroît, une telle nouveauté qu'il est difficile d'en figer dès aujourd'hui les contours dans une convention. Nous nous sommes ainsi donnés 4 mois de plus pour finaliser la convention et l'adapter. La convention portera en particulier, outre l'organisation des stages, sur l'apport en personnels du rectorat pour les équipes pédagogiques, les engagements financiers dans l'ESPE, la formation continue, la formation au numérique, les agrégations interne et externe.

Dans l'avenir, l'interaction entre les services du rectorat et l'ESPE reposera sur plusieurs grands piliers.

Le conseil d'école, comprenant les représentants de l'ESPE de l'université et des membres extérieurs, pour l'essentiel des représentants de l'Education Nationale, dont une partie sera nommée directement par le recteur de l'académie, constituera par définition l'outil central d'interaction. Le Conseil d'école définira les principes permettant d'assurer la cohérence des différentes formations, la coopération efficace des différentes composantes impliquées et l'interaction avec le rectorat et les établissements scolaires.

Des commissions comprenant des représentants des deux institutions prépareront les travaux du conseil, dont en particulier une commission des finances.

En outre, une commission bilatérale d'échanges et de coordination réunissant des représentants UPJV de l'ESPE et du rectorat sera mise en place. Cette commission est destinée notamment à identifier les grandes lignes de la maîtrise d'ouvrage de la formation continue des personnels.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique représentera une deuxième structure permettant d'organiser l'interaction entre ESPE et rectorat. Le COSP se prononcera sur les principes pédagogiques et scientifiques de l'ESPE en assurant leur évolution, en lien constant avec le terrain, grâce notamment à la présence de représentants du milieu scolaire. Il proposera au conseil d'école de l'ESPE les évolutions jugées utiles de l'offre de formation initiale et continue. Il assurera la diffusion efficace des appels d'offre de formation du milieu scolaire au sein de l'ESPE et auprès des composantes universitaires compétentes. Le COSP joue également le rôle de la commission d'évaluation de la formation et des enseignements qui existe dans les autres composantes.

Les conseils de perfectionnement organisés par mention ou parcours, composés de 8 à 10 membres, avec un tiers de professionnels de terrain (en particulier des inspecteurs), un tiers de représentants des enseignants-chercheurs et enseignants et un tiers de représentants des étudiants et BIATSS examineront l'adéquation des contenus pédagogiques et des enseignements par rapport aux compétences à atteindre dans le cadre de la formation et de proposer des évolutions de la formation. Ces conseils de perfectionnement se réuniront au moins une fois par an.

Comme le prévoit la loi, une convention comprenant tous les partenaires concernés définira les principes de collaboration entre l'ESPE, les autres composantes, les équipes scientifiques, les services académiques, les EPLE concernés et les autres partenaires utiles. Des cahiers des charges définiront avec précision les rôles de chacun dans tous les domaines de coopération. Cet outil sera particulièrement important pour assurer le bon fonctionnement de l'alternance et des stages à tous les niveaux.

Pour permettre un fonctionnement efficace des stages et de l'alternance, il est par ailleurs indispensable de mettre en place une commission mixte de suivi des stagiaires et de l'alternance, dont la fonction sera en particulier de faciliter l'affectation des stagiaires et de résoudre les cas difficiles ou les accidents de parcours, mission complétée par un dispositif d'alerte.

De manière plus générale et permanente, le projet ESPE ambitionne de mettre en place, en coopération avec les services académiques, un réseau stable de formateurs et d'établissements scolaires, qui faciliterait l'organisation des stages et de l'alternance. Il s'agit en particulier d'un aspect central du projet, la mise en place des équipes mixtes, composées d'universitaires spécialistes des disciplines ou du domaine didactique et de professionnels, dont l'apport sera primordial

pour renouveler la formation des maîtres. L'organisation concrète de la coopération et le fonctionnement en continu des équipes sont des points essentiels qui doivent encore être approfondis dans les semaines et mois à venir.

Il faut cependant souligner une évidence : la qualité des formations et l'intensité des coopérations entre ESPE et rectorat dépendront fortement des moyens. Les perspectives très importantes ouvertes par exemple par le développement de la formation continue souhaité par la loi sur la refondation resteront lettre morte sans les financements nécessaires ou sans l'implication forte des partenaires de l'ESPE.

### **4.3. Outils de coordination**

#### **Période transitoire : outils de coordination interne et de coopération avec le rectorat**

Avec l'accréditation qui doit en principe intervenir durant l'été, s'ouvre une période transitoire. A ce moment, l'ESPE n'existera qu'en tant que projet, puisque ses conseils ne seront pas élus et son directeur ne sera pas encore nommé.

L'administrateur provisoire, dont la nomination par le président de l'université interviendra rapidement, corollaire de la dissolution de l'IUFM, exercera un rôle primordial. Il devra non seulement préparer l'élection des conseils, le vote des statuts, mais aussi assurer l'administration et le bon fonctionnement de l'ESPE pendant cette période cruciale de mise en place jusqu'au moment où la nouvelle école pourra pleinement fonctionner. L'administrateur provisoire devra coopérer avec le directeur de l'IUFM jusqu'à cette date pour préparer la rentrée. Il aura aussi la responsabilité de faire avancer le projet ESPE. Il devra travailler de concert avec le chef de projet ESPE et la direction de l'université, de même qu'avec le recteur de l'académie et les services académiques.

Il sera assisté d'un comité de suivi dont la tâche consistera à mettre en place la nouvelle institution. Le dossier approuvé par les conseils et transmis aux ministères ne saurait en effet être considéré comme pleinement achevé. Il sera par conséquent nécessaire d'approfondir le travail de conception et d'organisation. Le mois de juin sera consacré à répondre aux remarques des instances ministérielles et aux navettes. Durant probablement toute l'année universitaire, il va très certainement falloir continuer à faire évoluer le projet.

Ce comité de suivi sera présidé par le président de l'université et composé de l'administrateur provisoire, des directeurs des UFR concernés par les formations de l'ESPE et des trois premiers vice-présidents de l'université. Un bureau, composé de l'administrateur provisoire (puis du directeur de l'ESPE) et des trois premiers vice-présidents coordonnera ses travaux. Il se réunira régulièrement pour aborder toutes les questions relevant de l'université.

Il sera créé avec le rectorat un comité de suivi mixte, comprenant le bureau du comité de suivi interne et des représentants du rectorat, dont, outre le recteur, le référent ESPE désigné par le recteur et des trois DASEN.

Les décisions autres qu'internes à l'université seront prises de concert.

Les comités de suivi interne et mixte coopéreront avec les instances ministérielles. Toutefois, c'est le chef de projet ESPE qui représentera l'université auprès des ministères et sera leur interlocuteur direct.

#### **Période définitive : outils de coordination interne de l'ESPE**

Ce comité de suivi cessera de fonctionner dès l'entrée en pleine fonction de l'ESPE et au maximum six mois après l'entrée en fonction du directeur de l'ESPE.

Dès que l'ESPE pourra fonctionner pleinement, la coopération avec le rectorat sera assurée par les instances décrites

précédemment. Dès cet instant, les outils de coordinations suivants seront mis en place.

**Bureau (organe de coordination interne) :** Au sein de l'université, un outil de coordination permanent sera chargé de régler tous les problèmes courants entre les différentes composantes coopérant dans le projet ESPE. Il prendra la forme d'un bureau de l'ESPE. Ce dernier sera consulté en amont sur l'ordre du jour des réunions du conseil d'école. Il comprendra, outre le directeur de l'école qui, selon les termes de la loi, prépare les délibérations du conseil de l'école et en assure l'exécution, les représentants des composantes associées aux missions de l'ESPE. Le bureau participe à la mise en œuvre des décisions du conseil et participe à la résolution des problèmes concrets organisationnels de la coopération, comme l'intervention des personnels rattachés à l'ESPE dans l'enseignement des UFR ou inversement, les questions d'import-export etc.

**Réunions semestrielles des responsables d'équipes :** Il appartiendra aux conseils de l'école et au COSP de proposer aux instances de l'université les grands axes de la politique de l'ESPE. Toutefois, cela ne permettra pas d'aborder toutes les questions pédagogiques ni d'assurer la bonne coordination des formations. C'est pourquoi, les responsables des équipes des parcours et mentions se réuniront au moins une fois par semestre. Ces réunions ne permettront pas seulement de résoudre diverses questions qui ne relèvent pas des conseils mais sont importantes pour la bonne vie de l'école, mais aussi pour renforcer les liens entre les responsables des équipes situées dans diverses composantes.

**Journée de l'ESPE :** Le renforcement de ces liens, fondateurs de la nouvelle école, est en effet un aspect essentiel pour la réussite du projet. Il est indispensable que les équipes et enseignants chargés de la formation des enseignants ne perpétuent pas les erreurs du passé, souvent caractérisées par une forme de coexistence dans l'ignorance mutuelle. Ce défi est d'autant plus important qu'il s'agit d'intégrer des intervenants extérieurs plus nombreux que par le passé et de réussir à partager une conception commune de la formation des enseignants. C'est pourquoi, au moins une fois par an, une journée sera consacrée à une rencontre de tous les enseignants autour de thématiques de débat choisies en commun. Cette journée comprendra un volet recherche.

#### **4.4. Lien avec la recherche et la diffusion des connaissances**

Les recherches sur l'éducation et la formation sont dès à présent au cœur des préoccupations de l'université de Picardie.

**Un Centre amiénois en recherche et formation (CAREF, EA 4697)** a été habilité pour le quadriennal 2012-2017 et aura un rôle central dans l'adossement à la recherche de l'ESPE. Rassemblant 16 membres titulaires, il articule ses recherches en trois axes :

*Axe 1 : Les politiques éducatives : conditions, contextes et enjeux ;* cet axe combine philosophie politique et analyse socio-historique des institutions, des projets et des politiques d'éducation dans leurs contextes, leurs modalités et leurs enjeux internationaux, nationaux et régionaux.

*Axe 2 : Curricula, apprentissages et professionnalité enseignante ;* cet axe étudie essentiellement les pratiques d'enseignement - apprentissage, ce qui détermine ou influence ces pratiques, les concepts et les valeurs qui les fondent et en quoi elles conditionnent ou orientent l'activité des élèves dans les différents domaines disciplinaires et en fonction des

différents objets d'enseignement.

*Axe 3 : Changements intergénérationnels en matière d'insertion scolaire et sociale, comparative et interculturelle ; cet axe s'organise autour de la recherche compréhensive des mécanismes impliqués dans les changements ou ruptures relevés entre générations pour appréhender, analyser et accompagner le changement dans la visée de l'insertion scolaire et sociale, en particulier des jeunes.*

Deux autres unités de recherche viendront participer à cette interface entre éducation, formation et recherche.

**Le Centre de recherches en psychologie, CRP-CPO (EA 7273)**, rassemblant 23 membres titulaires, fédère les compétences des différents domaines de la psychologie autour de deux axes de réflexion « Processus Cognitifs et Handicap » et « Handicap, Processus psychiques, Systèmes » au sein desquels des recherches sont menées sur les personnes saines ou atteintes de déficiences ou de pathologies. Ces recherches visent à comprendre les mécanismes d'ajustement aux contraintes environnementales diverses (nouvelles technologies, organisation du travail, voir certains modes de communication) à même de générer des situations de handicap.

Deux axes structurent le CRP-CPO :

*Axe 1 : Processus cognitifs et handicap*

*Axe 2 : Handicap, processus psychiques, systèmes*

Ses chercheurs travaillent en particulier sur les processus d'acquisition chez l'enfant, les difficultés d'apprentissage, les enfants handicapés, les troubles de l'autisme, la dyslexie.

Des recherches menées au sein de l'axe 2 **du CURAPP (UMR 7319)** ont trait aux questions d'éducation. Le sous-axe 2 « Savoirs et socialisations » réunit des travaux s'inscrivant principalement dans le champ de l'éducation et de la formation, à la rencontre entre des problématiques et des méthodes issues de la sociologie, de la démographie et de la psychologie sociale. Deux thématiques de recherche de recherche se dégagent :

\* *Trajectoires et socialisation.*

\* *Savoirs, diplômes et professionnalisation.*

Cette liste n'est pas exhaustive. Dans d'autres unités de recherche, des chercheurs sont intéressés par les questions de formation, par la didactique des sciences, mais aussi d'autres problématiques telles que l'épistémologie, le questionnement de la production de la connaissance par exemple.

Pour valoriser les recherches en éducation et en formation, l'Université de Picardie Jules Verne identifiera un nouvel axe transversal à ces différentes unités et équipes réunissant les chercheurs intéressés par les questions de contenus, d'apprentissages et l'étude des structures en matière de formation. Des journées d'études seront organisées par les chercheurs rattachés à l'axe transversal et ouvertes à tous les enseignants intervenant au sein de l'ESPE, aux étudiants — ceux qui y assistent pourraient valider un certain nombre des ECTS prévus pour le tronc commun en deuxième année, sur le modèle de ce qui fait au sein de l'école doctorale — et aux enseignants en formation continue au sein de l'ESPE. Ces journées d'études pourront être filmées grâce à la nouvelle plateforme SHS video créée à l'UPJV et mises en ligne sur le site de l'UPJV, de manière à en assurer une large diffusion, en particulier auprès d'autres chercheurs en France et à

l'étranger.

Pour les travaux relevant de ces questions, la signature des articles pourrait comporter la mention « ESPE de l'Université de Picardie » à côté de la mention de l'unité de recherche.

Au sein du conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPE siégeront six membres d'équipes de recherche participant à l'axe transversal, dont quatre au moins se consacrant à des recherches liées directement au domaine de l'ESPE (sciences de l'éducation, didactique, apprentissage, processus cognitifs) ; les unités de recherche, UMR ou EA, pourront désigner un doctorant pour les représenter. La réflexion sur la recherche sera aussi alimentée au sein du COSP par la présence de 3 représentants d'instituts de recherche extérieurs à l'UPJV engagés dans l'innovation pédagogique, la recherche didactique etc., à titre de personnalités extérieures.

La formation par la recherche sera également un élément essentiel de la formation. Elle pourrait faire suite à l'initiation à la recherche qui serait introduite en S6 de licence. Selon des modalités qui pourront varier en fonction des disciplines (travail dans un laboratoire, mini-mémoire, assistance à un séminaire de recherche...), l'étudiant de l'ESPE, quelle que soit la mention de master à laquelle il sera inscrit, devra être sensibilisé aux activités de recherche dont il devra percevoir le lien avec son activité professionnelle future. Les stages dans un laboratoire sur le modèle de ceux organisés par des unités de recherche du secteur Sciences pour les étudiants au CAPES (une semaine) correspondent à cette sensibilisation. Pratiquer la recherche permet de comprendre comment s'élabore la production des connaissances. Par ailleurs, le mémoire professionnel visera à apprendre à l'étudiant de M2 à analyser sa pratique de classe (démarches d'enseignement, pratiques de l'enseignant ; activités des élèves) en référence à des travaux de recherche en éducation (dans les champs de la didactique des disciplines et des sciences de l'éducation). Il devra être nourri des avancées de la recherche en matière de formation que l'étudiant aura appréhendées par des enseignements et des lectures. Le futur enseignant sera ainsi sensibilisé à la façon dont les avancées de la recherche façonnent l'évolution des savoirs enseignés.

L'ESPE aura également un rôle fédérateur au sein de l'UPJV en matière de diffusion des connaissances auprès des apprenants (élèves principalement, mais également enseignants du secondaire, ...) de l'académie. Elle coordonnera et suscitera des projets de culture scientifique et technique, et, de sciences humaines et sociales. Elle favorisera la rencontre et le dialogue entre les élèves, enseignants et chercheurs.

Dans cet objectif, l'ESPE travaillera de concert, pour le domaine scientifique, avec l'association Ombelliscience qui représente le Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle en Picardie.